

---

# LES CAHIERS DU CENTRE

*Numéro 40*

*- Actualités -*

---

# 2019 JUILLET

---

**CAHIERS DU CENTRE**

Revue publiée par le Centre des Professions Financières

**Centre des Professions Financières**

6 avenue Mac Mahon - 75017 Paris

Tél : 01 44 94 02 55

[www.professionsfinancieres.com](http://www.professionsfinancieres.com)

[contact@professionsfinancieres.com](mailto:contact@professionsfinancieres.com)

**Présidents du comité de rédaction**

Jean-Jacques PERQUEL

Jean-Pierre MAUREAU

**Responsable de la publication**

Emma LE GROS

[e.legros@professionsfinancieres.com](mailto:e.legros@professionsfinancieres.com)

\* \* \*

---

## Sommaire

Editorial.....	page 4
Mais qui veut la peau des caisses de retraite ?..... Lionel TOURTIER, président de Generations E.R.I.C	page 5
La comptabilité générale appliquée à l'état : des efforts vains ? ..... Muriel de SZILBEREKY	page 13
Pro'Action Retraite, construire la protection sociale du XXIème siècle ..... Jean-Paul MULLER, Directeur général de la CPRN	page 17
Mon amie la finance... responsable ! ..... Michel ROUX	page 20
L'Erreur de Faust, Essai sur la Société du Vieillissement ..... Jean-Hervé LORENZI, François-Xavier ALBOUY, Alain VILLEMEUR	page 33
Discours de clôture du Colloque « un Monde sans cash » ..... Emmanuelle ASSOUAN, Adjointe au Directeur Général de la Stabilité financière et des Opérations	page 36

---

## Editorial

Face à une réalité démographique mondiale inédite et un ralentissement général de la croissance, nous faisons suite, avec trois papiers, au numéro 39 consacré à la réforme des retraites en Europe, cette réforme est la mère des batailles, sa bonne réussite est garante de la confiance dans nos modèles sociaux. Avec trois autres papiers, sur des sujets très différents, nous restons au cœur des réflexions d'actualité.

- ❖ Lionel Tourtier, Délégué général de Génération E.R.I.C. est un fin connaisseur des questions liées aux retraites et à la problématique de l'épargne dans une société vieillissante. À la suite du colloque du CILT du 15 novembre dernier, il dresse un nouveau rapport d'étape de la réforme en France et en souligne les difficultés.
- ❖ Muriel de Szilbereky, Déléguée Générale de l'ANSA, nous fait partager son analyse sur les apports de la comptabilité générale aux comptes de l'État. Les contributions à la qualité des comptes, à la meilleure lisibilité des coûts notamment, sont indéniables, mais le projet déjà bien engagé suscite des réserves.
- ❖ Jean-Paul Muller, Directeur général de la Caisse de retraite et de prévoyance des notaires, nous présente les objectifs d'une nouvelle association créée par des caisses de professions libérales pour souligner les spécificités de cette famille de caisses et faire, dans le cadre de la réforme, des propositions destinées à restaurer la confiance, l'équité et l'efficacité et instaurer un système plus respectueux de réalités. La création d'une telle association de caisses de retraite est une première en France.
- ❖ Michel Roux, Professeur Émérite d'Économie, décrit « Mon amie la Finance...responsable » et le siècle de « l'E-média ». Les nouveaux rendez-vous de l'Histoire demandent d'affiner concepts et définition et nous encouragent à exercer notre agilité.
- ❖ François-Xavier Albouy, Jean-Hervé Lorenzi et Alain Villemeur, démiurges de la chaire « Transitions Démographiques, Transitions Économiques », nous donnent une fiche de lecture de leur dernier ouvrage « L'Erreur de Faust » qui est un essai sur la société du vieillissement et une base de propositions
- ❖ Emmanuelle Assouan, Adjointe au Directeur Général de la Stabilité Financière et des Opérations de la Banque de France, nous autorise à publier le discours de clôture qu'elle avait bien voulu faire lors du colloque du groupe « CRI » sur « Un monde sans cash », le 14 février dernier. Explications et mises en garde face aux nouvelles technologies et à certaines pratiques, rappel des initiatives françaises et européenne

Bonne lecture  
Jean-Pierre Maureau  
Co-Président des Cahiers du Centre

---

## Mais qui veut la peau des caisses de retraite ?

Lionel TOURTIER, président de Generations E.R.I.C.

**Le lecteur voudra bien nous pardonner ce titre emprunté au film de Robert Zemecki (*Who Framed Roger Rabbit ?*). D'aucuns diraient qu'au regard des enjeux, des quiproquos, des imbroglios, des non-dits et jeux tactiques qui ponctuent actuellement l'avancement du projet, il n'y a rien de très comique dans la réforme systémique des retraites engagée par le gouvernement. Et certainement pas la disparition possible, voire probable des caisses de retraite et du paritarisme de gestion au profit d'un organisme d'Etat qui pilotera un système complexe et peut-être déficitaire. Alors, puisqu'il faut appeler un chat, un chat (ou un lapin un lapin) autant le faire avec une pointe d'ironie tout en avançant de sérieux arguments pour justifier nos craintes.**

Vers quel consensus politique et social ?

Au fur et à mesure que les mois avancent, le calme apparent qui avait suivi les premières annonces de la fin d'année 2018 semble laisser la place à une sourde colère.

Ainsi, lors du forum sur la gouvernance du système de retraite en date du 21 mars au Sénat, la plupart des organisations syndicales ont rappelé qu'elles n'étaient pas demandeuses d'une réforme. Sic ! Et parmi celles peu nombreuses qui la souhaitaient, « *ce n'était certainement pas celle-là* » à laquelle ils s'attendaient. Resic ! Une prise de position publique à l'égard du HCRR, à la manière de « *It's not my president* » : c'est-à-dire, « *It's not my reform* » sur un air de « *picoti-picota et puis s'en va* », pour reprendre une des scènes de notre film fétiche ! Car nos organisations syndicales sont un peu fâchées, si ce n'est davantage et nous verrons pourquoi.

En réalité, après l'exposé des dix grands principes en octobre 2018<sup>1</sup>, les esprits ont décanté les propositions du HCRR, comme un vin âgé à la lumière des chandelles de l'expérience. Et le trouble est apparu. Car au fur et à mesure des « concertations », qu'il ne faut pas confondre avec « négociations<sup>2</sup> », les oppositions ont commencé à se cristalliser ; aussi bien dans les organisations syndicales que dans le monde patronal ainsi que chez certains économistes, comme Christian Saint-Etienne<sup>3</sup> dont les premières études sur la retraite remontent aux années 80. Même dans le monde de la protection sociale, d'habitude si feutré, la parution en mars du Livre Blanc de l'IPS ou de celui de Pro'Action Retraite<sup>4</sup> est symptomatique du front du refus qui est en marche chez de nombreux acteurs. Comme on dit dans le Sud-Ouest, « *les épées sont sorties du fourreau* »<sup>5</sup>. La CGT et FO<sup>6</sup>, farouchement opposées à un décalage de l'âge de la retraite, fourbissent leurs armes pour une éventuelle mobilisation de masse.

Chacun sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions et que le diable est dans les détails ; or les détails qui fâchent, le projet en fourmille. Par conséquent, le « *It's not my reform* » se généralise, avec, bien entendu, comme toujours en France, une « opposition » qui, comme les revendications des « gilets jaunes », est tout sauf homogène... La CGT, par exemple, parle d'augmenter le poids des retraites dans le PIB ! Alors que le Medef aimerait bien réduire les cotisations employeurs. Quant aux retraités qu'il ne faut pas oublier avec leurs quinze millions de voix aux élections, la séparation semble consommée avec le Président de la République. Au 11 avril, nous en serons à la 11<sup>ème</sup> journée de manifestations des pensionnés partout dans la France...

---

<sup>1</sup> C.f. « *Vers un système Universel de Retraite plus simple, plus juste pour tous* »

<sup>2</sup> Ce que rappelle à juste titre aux médias Pierre Chaperon, de l'Agirc Arco dans un billet sur Linkln (20 mars)

<sup>3</sup> C.f. Les Echos du 30 octobre 2018 (« *La retraite par points : un désastre annoncé* ») ou encore ses mises en garde lors de l'émission des experts sur BFM Business le 21 mars 2019.

<sup>4</sup> Pro'Action Retraite regroupe cinq caisses de retraite des professions libérales (notaires, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, experts-comptables)

<sup>5</sup> Cela vaut également pour le gouvernement ainsi que les relations entre le Premier Ministre et l'aile gauche des députés de LREM (*Réforme des retraites : la grosse colère d'Edouard Philippe en petit comité* – Planet.fr). Ces tensions ont même conduit le HCRR à évoquer une possible démission...

<sup>6</sup> « *FO ne sera pas caution des décisions prises dans son dos* ». Yves Veyrier. Libération du 11 avril 2019.

---

Dans le contexte politique actuel, cela ne présage rien de bon. Car l'on voit mal le gouvernement reculer sur les dix grands principes énoncés et qui montrent aujourd'hui leurs limites. Tout comme il serait surprenant que les diverses oppositions au projet s'estompent après les élections européennes. Tout cela se traduit par un certain flou. Comme le constate avec agacement le professeur Jacques Bichot<sup>7</sup> : « Ça traîne ! ça lambine ! ça tergiverse ».

### **Comment en est-on arrivé là ?**

Pour comprendre cette évolution, il faut revenir au point de départ : l'élection présidentielle. Lorsque Emmanuel Macron a posé le principe qu'« *un euro cotisé doit donner les mêmes droits pour tous* »<sup>8</sup>, il n'avait sans doute pas mesuré la complexité de notre système et surtout son histoire qui, au regard de l'évolution du cadre réglementaire, transforme une idée simple, la répartition, en mille feuilles indigestes<sup>9</sup>.

Car les spécificités que l'on a beaucoup fustigées dans les « cafés du commerce » au titre d'inégalités apparentes avaient en réalité pour nombre d'entre elles des explications souvent liées au niveau d'attractivité des métiers, de leur rémunération et de leur pénibilité. À force de tout ramener à la retraite des salariés comme point de comparaison générale, chaque régime un peu spécial, décortiqué par la presse, ne pouvait que susciter un sentiment d'inégalité, d'injustice, que ce soit par rapport à l'âge de départ à la retraite, au calcul du taux de remplacement et sa base de référence salariale, etc. De plus, il ne faut pas oublier qu'avec la montée du stress, des tensions internes, des risques psychosociaux, tout le monde revendique aujourd'hui un état de pénibilité et souhaite partir le plus tôt possible<sup>10</sup>... Alors, « pourquoi lui et pas moi » ? Dans ce prolongement, les différences de traitement entre le régime de retraite de base des salariés et celui de la Fonction publique (souvent mal connu) ont beaucoup alimenté les frustrations des uns et les craintes des autres.

À force de ressasser « l'injustice de la situation », une certaine confusion s'est installée dans l'opinion publique ; et ce d'autant plus que le système des retraites en France est perçu, à juste titre, comme complexe. Complexité et Inégalité, les deux mamelles du front du rejet ! Ainsi, une bonne partie de nos concitoyens estime qu'il faut de l'égalité au plan collectif, alors qu'au niveau individuel, chacun entend démontrer que ses avantages sont parfaitement justifiés au regard de l'exercice de sa profession<sup>11</sup>. Nous renvoyons le lecteur aux résultats très éclairants du sondage de l'IFOP sur « *Le regard des Français sur l'actuel système des retraites* » publié en octobre 2018 et sur d'autres enquêtes qu'il est judicieux de remettre en perspective pour comprendre l'attitude des Français.

Aussi, la communication simplificatrice du candidat Emmanuel Macron, voire simpliste, a surfé sur cette vague de mécontentement, doublée de l'angoisse provoquée par des déficits à répétition depuis trop longtemps et qui sapent la confiance. On attendait donc du candidat un programme étayé, et ce d'autant plus que des experts et une organisation syndicale, la CFDT, avait beaucoup travaillé depuis 2010, et de façon sérieuse, sur un projet de réforme systémique. Mais, comme sur d'autres sujets lors des présidentielles, l'imprécision était trop forte pour ne pas générer des ambiguïtés. Or, désormais, cette communication « conceptuelle » piège le Président. Allons plus loin : dans le climat politique actuel, nul n'est en mesure de donner l'assurance que le projet pourra aller à son terme.

---

<sup>7</sup> Economie Matin du 14 mars 2019 « *Retraites : vivement le régime unique !* »

<sup>8</sup> La citation exacte est « *Un système par points où 1 euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé* ». Et ce, sans toucher à l'âge de la retraite ni au niveau des pensions.

<sup>9</sup> Citons la multiplicité des règles de coordination depuis 1950 ainsi que celles de répartition inter-régimes.

<sup>10</sup> Selon un sondage OpinonWay pour la mutuelle MGEN, 74 % des Français veulent un départ entre 60 et 64 ans, mais surtout, une majorité de Français pense que le monde du travail n'est pas adapté aux plus de 65 ans. Signe que l'opinion n'en est pas à une contradiction près, 61% de nos concitoyens s'opposent à un report de l'âge légal de la retraite pour financer des dispositifs liés au grand âge, selon un sondage Harris Interactive (23 mars 2019). Ils sont encore plus nombreux (62%) à ne pas vouloir cotiser davantage de trimestres.

<sup>11</sup> La presse porte une certaine part de responsabilité dans cette confusion, car elle n'a pas réellement fait la part des choses et joué un rôle pédagogique de fond.

---

Car les oppositions vont se multiplier au regard des remises en cause (notamment sur le non-contributif) que l'architecture retenue entraîne logiquement. Voyons quels sont les principaux points de friction.<sup>12</sup>

### **Tout converge vers l'étatisation du système**

Dans le dit et surtout le non-dit, le projet, dans son architecture actuelle, semble aboutir à un système étatisé, comme le titrait récemment Les Echos<sup>13</sup>. Les signes effectivement sont là ! Et pour peu que l'on pratique l'assemblage des faits, comme un jeu de puzzle, la réalité se fait jour à nos yeux. L'ogre du RURP (Régime Universel par Répartition et par Points), un acronyme aux consonances gutturales, apparaît de façon menaçante pour l'avenir : on va tomber dans le « Tout Sécurité sociale »<sup>14</sup>... Pour revenir au film fétiche de notre lapin détective, ce « RURP » ressemble à s'y méprendre au projet de l'énorme complexe autoroutier dénoncé par Valiandans et dont le risque collatéral est la destruction de la cité de *Toonville* au lieu de la desservir. Traduction : on va tuer la gouvernance paritaire<sup>15</sup> au lieu de l'améliorer, alors qu'elle a prouvé son efficacité au bénéfice de ses mandants, cotisants et retraités. Étatisation... La puissance publique n'en est pas à son coup d'essai. En septembre 2013, l'UNAPL qui représente les professions libérales avait déjà dénoncé une tentative d'étatisation de la CNAVPL : en cause, un des articles du projet de loi de réforme des retraites voulait « *moderniser la gouvernance de la caisse pour la rendre plus efficace* »<sup>16</sup>. Sourire. Ah, l'efficacité, que ne ferait-on en ton nom ? Il faut d'ailleurs resituer cette tentative dans le contexte du contrôle effectué en juin 2013 par l'IGAS sur les « Placements des régimes de retraite complémentaire obligatoires » ainsi que dans certaines caisses de retraite de professions libérales. Ces examens avaient donné lieu, disons à quelques tensions... Dans ce prolongement, il faut citer le fameux décret<sup>17</sup> du 9 mai 2017 relatif à l'organisation financière des régimes d'assurance vieillesse gérant des régimes de retraite complémentaires. À juste titre, il a soulevé une opposition des caisses et des sociétés de gestion car il visait tout simplement à déposséder les caisses de retraite autonomes de profession libérales de la gestion de leurs fonds<sup>18</sup>. En d'autres termes, la perte d'autonomie. Avec la réforme systémique, nous y arrivons à pas comptés.

La mécanique en œuvre est subtile. Tout d'abord, la fusion Agirc Arrco constitue l'opportunité d'absorber facilement le régime par annuités de l'assurance vieillesse (Sécurité sociale). La conversion en points des droits constitués antérieurement en annuités est une affaire d'actuariat, loin d'être insurmontable, d'autant plus que chaque cotisant disposera d'un compte individualisé.

Mais le problème n'est pas là. Il est dans le taux universel de 28 % (total de la part salariale et de la part patronale) qui scelle l'universalité recherchée du dispositif. Or, il y aura des perdants et des gagnants. D'abord, ainsi que l'a démontrée l'étude de Deloitte-Sapiendo publiée en novembre 2018, selon le statut et la profession, les cotisations prélevées ne rapportent pas le même montant de rente aux salariés. C'est la contrepartie de l'approche professionnelle. S'y ajoutent aussi, ainsi que le montre l'étude, les niveaux de salaires : un cadre supérieur cotise sur l'intégralité dans le régime de base de la Sécurité sociale alors que ses droits à pensions sont calculés dans la limite d'un salaire plafonné, d'où une perte de rendement.

---

<sup>12</sup> En particulier les pensions de réversion ainsi que les périodes de chômage en prenant en considération les réformes envisagées de l'assurance chômage et de la réduction des droits.

<sup>13</sup> Les Echos du 22 mars 2019 : « Réforme des retraites : l'« étatisation » du système montrée du doigt »

<sup>14</sup> L'IREF parle de transformer la retraite en France en « une forme d'assistanat universel accordé par l'Etat ».

<sup>15</sup> Les partenaires sociaux sont conscients de cette étatisation : L'Agefi du 27 mars 2019 – « L'Etat pourrait prendre le contrôle de la gouvernance des retraites ».

<sup>16</sup> Le texte prévoyait la signature tous les 4 ans par la CNAVPL d'une convention avec l'Etat et la nomination par décret de son directeur... Les Echos du 9 septembre 2013.

<sup>17</sup> N°2017-887

<sup>18</sup> On relira avec attention le communiqué de presse de la CIPAV du 17 mars 2017 « La Cipav rejette le projet de décret sur les placements ».

---

Le RURP a donc l'ambition de regrouper les quatre régimes professionnels existant aujourd'hui<sup>19</sup>, alors que leurs assiettes de prélèvement et leurs taux de cotisation diffèrent fortement entre eux. Or, comme l'indique l'expert Vincent Touzé, économiste chercheur à l'OFCE : « *Les droits à pension déjà attribués par les régimes de retraite les plus généreux engendreront inévitablement des dépenses supérieures au montant des recettes que le taux unique de 28 % sera capable de financer sur les seuls salaires des travailleurs adhérant à ces anciens régimes. Ces régimes les plus généreux auront donc à assumer d'importants transferts financiers futurs au profit du régime unique et ils devront aussi trouver les moyens de les financer. Le casse-tête ne fait que commencer...* ». La présidente de Sapiendo, Valérie Batigne, résume le diagnostic de la façon suivante : « *Attention donc à ne pas confondre : si un euro cotisé donne à l'avenir les mêmes droits à pension, cela ne signifie pas qu'un euro gagné donnera les mêmes droits* ».

Compte tenu de cette problématique, il est évident qu'il faudra procéder à des arbitrages et donc recourir à un « arbitre » : l'Etat. En outre, en tant qu'employeur, sa contribution au financement des retraites de la Fonction publique est importante et mettre tout dans un pot commun lui apportera un certain nombre d'avantages. Ceux qui suivent l'exécution de la loi de finance savent à quels tripatouillages complexes on peut s'attendre. De plus, n'oublions pas qu'il existe aussi des subventions d'équilibre à certains régimes déficitaires, notamment à onze régimes spéciaux<sup>20</sup> dont il faudra bien justifier du financement... Question : qui payera ?

Ensuite, en imposant la règle des trois plafonds comme nouveau seuil d'intégration des salariés au régime de base, le recours aux Caisses de retraite complémentaires obligatoires n'est plus nécessaire<sup>21</sup>. La primauté du régime de Sécurité sociale prendra tous ses droits. Alors ne jouons pas sur les mots : trois plafonds, cela veut dire un RURP en avant toute « Sécurité sociale », point d'autant plus nécessaire qu'il faudra bien poursuivre la continuité des dispositions de coordination avec les autres régimes de Sécurité sociale en Europe.

Notons aussi que la situation de GIP Info et des processus d'interrégimes conforte le besoin d'une vision d'ensemble. Ainsi que le souligne la Sénatrice Anne Emery-Dumas<sup>22</sup> : « *L'absence de vision stratégique de l'État se révèle également problématique au niveau de l'architecture du système d'information de l'assurance vieillesse et plus généralement de la protection sociale. Les projets du GIP ne s'inscrivent en effet dans aucune vision d'ensemble.* » La réforme systémique dans le cadre d'un projet centralisateur pourrait remédier à ce manque.

Par conséquent, au regard de tous ces éléments d'analyse, la tentation de basculer la gouvernance et le pilotage dans une structure centrale existe. Ce pourrait être la Caisse des Dépôts, un projet dans la tête de son président Eric Lombard qui a déjà jeté les jalons de cette OPA<sup>23</sup>. Si l'on y ajoute le fait que la collecte des cotisations serait reprise par l'Acoss, projet en germe depuis trois ans, l'étatisation du dispositif n'est pas seulement évidente, elle devient réelle et, pour les technocrates de Bercy, sans doute parfaitement justifiée.

---

<sup>19</sup> Les quatre régimes : celui des salariés du secteur privé ; celui des salariés de la fonction publique (Etat, hôpitaux et collectivités locales) ; les régimes spéciaux des salariés des entreprises publiques ou assimilées (SNCF, RATP, EDF, GDF) ; les régimes des travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles, etc.)

<sup>20</sup> En 2019, les 11 régimes spéciaux concernés versent un montant de prestations de près de 9 milliards d'euros, qui sont donc financés aux deux-tiers par la solidarité nationale, soit 6,3 milliards d'euros. C.f. l'avis du Sénat « *Projet de loi de finances pour 2019 : Régimes sociaux et de retraites – Pensions* » 22 novembre 2018.

<sup>21</sup> Exit aussi toute possibilité de mettre en place un régime complémentaire par capitalisation dans un cadre professionnel et ouvert à tous.

<sup>22</sup> Rapport d'information du Sénat du 20 juillet 2017 : « *Bilan de l'interrégimes en matière de retraite* », par Anne Emery-Dumas et Gérard Roche

<sup>23</sup> Les Echos du 15 octobre 2018 : « *Eric Lombard : La Caisse des Dépôts peut gérer l'ensemble des régimes publics de retraite* ». Audrey Girard, Directrice du développement et des relations institutionnelles à la direction des retraites de la Caisse des Dépôts et Consignations, avait déjà ouvert la voie dans le journal l'Opinion du 8 juillet 2018 : « *Nous ne sommes pas un régime de retraite mais un opérateur de confiance dédié à la retraite* ». Et d'ajouter : « *En tant que gestionnaire de quatre régimes de retraite sur cinq, nous avons une vraie légitimité dans la sphère publique qui nous permet de participer aux réflexions sur l'harmonisation des différents régimes* ».

---

En effet, partant du principe que le coût des retraites va inexorablement augmenter du fait de l'allongement de l'espérance de vie, le pilotage par le gouvernement s'impose, à plus d'un titre : la maîtrise de la dette publique, le respect des critères de Maastricht, avec en particulier le fait que la dette au sens du traité couvre les administrations de Sécurité sociale.

La centralisation dans une structure de gouvernance unique permettrait également de réduire le coût de fonctionnement actuel, soit entre 4 et 6 milliards d'euros par an (soit 1,92% de l'ensemble des prestations). Le Cabinet d'audit Accenture avait chiffré entre 2 et 3 milliards d'euros la réduction des frais de fonctionnement en ramenant les coûts de gestion à la moyenne européenne (1,20% de l'ensemble des prestations). Laurent Wauquiez à l'époque avait appuyé cette démarche. Il semble plus discret aujourd'hui.

### **Le hold-up du Siècle ?**

Autre point de crispation et non des moindres : le sort des réserves constituées, soit, avec les encours sous gestion du FRR, environ 165 milliards<sup>24</sup> dont un peu moins de 71 milliards pour l'Agirc Arrco. Il faut tout d'abord préciser que les réserves d'une caisse de retraite sont sa propriété, du moins celle de ses cotisants et de ses retraités. Car constituer des réserves revient à demander aux cotisants de donner plus et aux retraités de recevoir moins. Ils l'ont accepté au titre de la prudence de gestion. Ensuite, les justifications en faveur de la maîtrise des réserves sont nombreuses : elles sont utilisées pour lisser la trésorerie (besoin en fonds de roulement) ; elles assurent un niveau de solvabilité dans les périodes économiques difficile (plus de chômeurs, donc moins de cotisants par exemple, et donc contraction des masses salariales). Comme le précisent certains juristes, il serait plus correct de parler de « provisions » et non de « réserves ».

Ces « réserves » servent également à dégager des produits financiers qui vont souvent alimenter les actions sociales<sup>25</sup> en faveur des plus fragiles : demandeurs d'emplois, aidants, personnes âgées en GIR 5, etc. Cela représente environ un million de bénéficiaires chaque année. Capter les réserves, c'est donc supprimer cette politique de solidarité et rien n'est moins sûr que l'Etat se substituera à ces aides sociales<sup>26</sup> du fait de ses propres déficits. Mais comme il faut bien noyer son chien ou son lapin, cette action sociale fait l'objet de critiques au vitriol. C'est le cas notamment avec le dernier rapport de la Cour des comptes<sup>27</sup> à l'égard de l'action sociale de l'Agirc Arrco, jugée éparpillée et non réservée aux seuls retraités. En réponse, les partenaires sociaux ont souligné que dès lors que 38 % des demandeurs d'emploi vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté contre 7 % des retraités, aider les actifs fait partie intégrante de la mission du régime.

### **Comment faire disparaître un lapin dans le chapeau de la réforme...**

Nous arrivons donc ici au puzzle et comme souvent, un schéma en dit plus qu'un long discours.

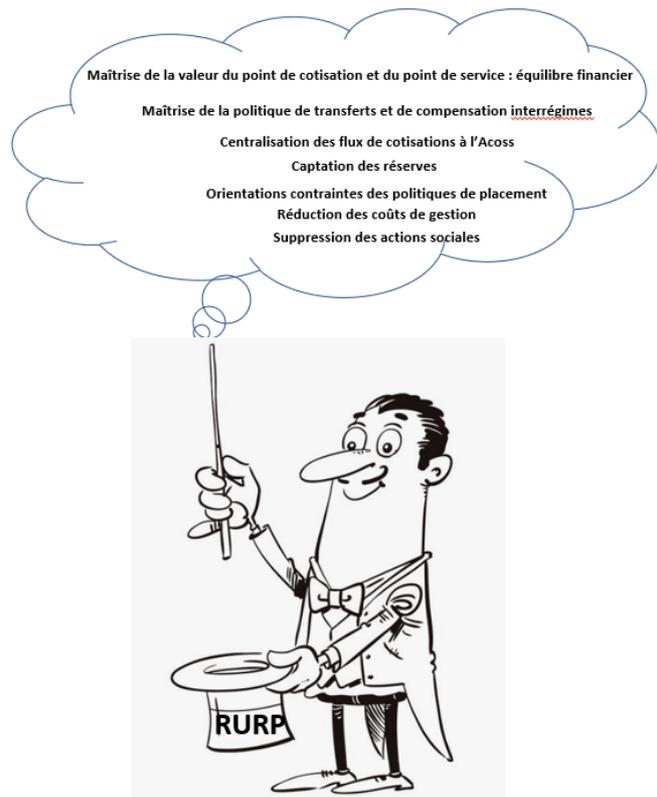
---

<sup>24</sup> Montant des réserves du RSI : 16 milliards €. CNAVPL (22 mds€).

<sup>25</sup> Les prestations extra-légales sont autorisées depuis les ordonnances de 1967.

<sup>26</sup> Cette action sociale est principalement financée par un prélèvement sur les cotisations de retraite complémentaire des salariés dont le montant s'élevait en 2017 à 350 M€, soit un peu moins de 0,6 % des 62 Md€ collectés pour la retraite complémentaire cette même année. Elle dispose au total de 442 M€ de ressources.

<sup>27</sup> Rapport de la Cour des comptes « L'action sociale de l'Agirc Arrco : un dispositif à recentrer ». Février 2019



Devant la fronde, il semble que les Caisses des professions libérales aient réussi à négocier un compromis, bien que ce soient les parlementaires qui auront le dernier mot. Il est vrai que le taux de 28 % ne pourrait leur être appliqué sans leur provoquer des graves problèmes d'équilibre financier ou de rentabilité pour les professions concernées. Donc, il se confirme que le régime universel ne le soit pas, du moins pour certaines catégories. On joue ainsi sur les mots, entre « régime universel » et « régime unique »<sup>28</sup> ...

### Quelles seraient les solutions ?

En premier lieu, ramener de trois à un plafond le seuil d'intégration permettrait de créer un régime par point de base, relevant de la Sécurité sociale et de concevoir un 2<sup>ème</sup> étage (au sens européen) en mi-répartition, mi-capitalisation également par point pour assurer une architecture cohérente. Cela laisserait aux partenaires sociaux la flexibilité nécessaire pour concevoir un système de retraite adapté aux contingences professionnelles et aux situations économiques des branches qui ne seront pas impactées de la même manière par la révolution digitale (IA, robotisation, etc.). Cette orientation offrirait en outre l'avantage d'assurer une certaine attractivité pour les professions en mal de recrutement tout en ayant une base d'équité apportée par le régime de base. En faisant un effort de pédagogie, bon nombre de nos concitoyens accepteraient ces différences.

Concernant la grande absente du projet du HCR, la capitalisation, nous avons déjà proposé depuis trois ans la mise en place d'un régime collectif professionnel pour tous sur la base d'un dispositif simple à mettre en œuvre : la « Rémunération Différée de Retraite ». Il suffit d'une dizaine d'amendements aux textes existants (Code du Travail, Code des Impôts, Code de la Sécurité Sociale, Code de la Mutualité, Code des Assurances). Dix amendements ! La Direction du Trésor en a le descriptif depuis deux ans. Ses représentants, durant notre exposé, n'ont fait aucune objection technique... Cette « RDR » fut également présentée à Jean-Paul Delevoye en personne le 15 janvier 2018 ! Conçu par l'un des meilleurs avocats de la protection sociale, Maître Bruno Serizay, ce système est robuste et flexible. Il peut être adapté aux professions libérales et aux fonctionnaires. Il ne coûte rien à l'Etat ni à la Sécurité sociale (régime de droit commun) : qui dit mieux dans ces temps de

<sup>28</sup> Jean Paul Delevoye « Un système universel ne signifie pas un régime unique ». Agafi 29 mars 2019

---

contraintes budgétaires ? Enfin, il pourrait être repris dans le cadre des activités de l'Agirc Arrco car il en respecte l'esprit.

Durant toute l'histoire des caisses de retraite complémentaires, les partenaires sociaux ont montré leur responsabilité, ce qui n'a pas été le cas pour le régime de base qui, lui, a accusé durant de nombreuses années des déficits importants. **L'étatisation du système de retraite n'apporte aucune garantie que l'on ne rejouera pas le même film.**

**Vous avez dit confiance ?**

Venons-en maintenant aux jeunes générations et soyons honnêtes. La réforme envisagée voudrait leur redonner de la confiance. Or, quel message leur adressons-nous aujourd'hui ? Percevoir moins et travailler plus longtemps. Ainsi, un certain consensus s'est établi pour allonger de deux ou trois ans le départ à la retraite<sup>29</sup>, soit 65 ans dans cette dernière hypothèse défendue d'ailleurs par l'ancien Ministre Xavier Bertrand<sup>30</sup> ainsi que par le Medef (lequel parle d'ailleurs de mensonge par omission<sup>31</sup>). Et hop, tout serait ainsi réglé ! Le déficit disparaîtrait comme un lapin dans un chapeau... Ce n'est pas le cas. Les simulations effectuées reposent essentiellement sur le scénario le plus favorable retenu par le COR, scénario dicté d'ailleurs par la Direction générale du Trésor. Tant le niveau de chômage que celui de l'évolution du taux de productivité horaire sont surréalistes en l'état de notre situation économique. S'il est vrai qu'à court terme (horizon 2022), on maîtrise plus ou moins bien le niveau d'équilibre des régimes de base et complémentaires, à un horizon de quarante ou cinquante ans, ce n'est pas le cas. Les conditions, en effet, sont loin d'être réunies.

En d'autres termes, il y a un élément cruellement absent dans la vision du HCRR, comme dans celle de plusieurs politiques : l'économie. Car la répartition, c'est la croissance et donc, parallèlement à une refonte du système, il devrait être mené une politique économique susceptible de créer les conditions de croissance à long terme face à des défis qui ne manquent pas. Par exemple, si aucune mesure correctrice n'est rapidement adoptée, l'économiste Patrick Artus évalue le taux de croissance potentiel à 0,5% du fait du vieillissement de la population et de la baisse continue de la productivité<sup>32</sup>. Avec une certaine amertume, il souligne combien « *nous nous désintéressons totalement de nos enfants* »<sup>33</sup>. La réforme systémique ne pourra être porteuse que de déception si l'on ne corrige pas rapidement nos fondamentaux économiques. Bien sûr, on peut toujours dire à nos enfants et petits-enfants qu'ils travailleront jusqu'à 70 ans. Et pourquoi pas plus : au Japon, on trouve des fonctionnaires encore à l'âge de 80 ans ! Est-ce là le gain du progrès social depuis deux siècles ?

À part le recul de l'âge de la retraite à un horizon indéfini, ne peut-on faire autrement ? Notre responsabilité, c'est d'avoir le courage de revoir un certain nombre d'orientations fondamentales et surtout notre vision économique : il faut diminuer la dépense publique et pas seulement au niveau des coûts de la protection sociale, mais réduire les charges de fonctionnement ; mettre en place une fiscalité favorable aux entreprises, avec bien entendu des contreparties, afin de les inciter à investir massivement en équipements et en formation : **engager sur deux ans un vrai choc d'investissement** ! L'objectif est de relancer la productivité<sup>34</sup> qui nous fait défaut depuis plusieurs années maintenant.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un étage de capitalisation afin de générer de puissants flux d'épargne à investir dans les entreprises, notamment faire grandir nos PME et les inciter à élever leur gamme de produits et services tout en formant leurs salariés pour élever leur degré de qualification et le mettre en adéquation avec les nouvelles technologies du digital. Cela vaut aussi pour les grandes entreprises, de plus en plus concurrencées au plan international. Ce serait aussi une façon d'assurer la

---

<sup>29</sup> De façon habile, le gouvernement voudrait justifier cette mesure au regard du coût de la dépendance.

<sup>30</sup> Propos tenus dans l'émission « Le grand rendez-vous d'Europe 1 » le 31 mars 2019 : « *Je propose que, dès janvier 2020, on augmente progressivement l'âge de départ à la retraite de deux ou trois mois par an pour aboutir à 64 ans à l'horizon 2028-2030. En fonction de la progression de l'espérance de vie en bonne santé, on peut imaginer ensuite aller jusqu'à 65 ans à l'horizon 2034* »

<sup>31</sup> Le Figaro du 10 avril 2019 « Age de la retraite : Delevoye ment par omission » selon le Medef.

<sup>32</sup> Flash Eco Natexis n° 357 du 14 mars 2019

<sup>33</sup> Flash Eco Natexis n°204 du 12 février 2019

<sup>34</sup> L'évolution du taux de productivité horaire constitue le levier le plus puissant pour l'équilibre de la répartition

---

stabilité de leur capital face à des fonds activistes de plus en plus agressifs. À cet égard, redisons-le : nous ne pensons pas que la loi PACTE comporte des dispositions suffisantes pour remédier à cette situation ni à la génération d'une épargne longue pour rehausser notre taux de croissance.

Face à ces défis, il faut trouver un consensus social avec des acteurs qui aient une réelle légitimité en raison de leur positionnement et de leur histoire. Le pôle constitué par les groupes de protection sociale et les mutuelles dont les activités sont souvent imbriquées dispose d'un capital confiance et de l'expérience du paritarisme ou d'une gouvernance représentative. En tant qu'investisseurs, ils connaissent les besoins de financement de l'économie. Ensuite en tant qu'acteur social, ils ont la culture et les valeurs pour agir dans l'intérêt collectif face à l'individualisation croissante de notre société. Ils savent donc conjuguer depuis longtemps la dimension sociale ET la dimension économique. Et c'est un gage de confiance pour les jeunes générations. Par conséquent, plutôt que de les faire disparaître ou de les jeter demain matin dans les bras de compagnies d'assurance privées et internationales qui n'attendent que cela, il conviendrait de les renforcer et de réformer le paritarisme de gestion pour garantir cette demande d'intermédiation sociale que (la crise actuelle le montre) nos concitoyens réclament et pas seulement sur les ronds-points.

---

## La comptabilité générale appliquée à l'état : des efforts vains ?

Muriel de SZILBEREKY

En 2016, la Cour des Comptes publiait un rapport sur l'application de la comptabilité générale aux comptes de l'État au cours des dix dernières années.

La conclusion était rude : « les apports de la comptabilité générale n'apparaissent pas à ce jour à la hauteur des moyens consacrés par l'administration à son établissement ».

Comment interpréter un tel constat à l'heure où de nouvelles catégories d'établissements publics, universités comme hôpitaux, doivent appliquer des normes inspirées des principes de la comptabilité générale, avec à la clé une exigence de certification ? Et l'expérience menée ces deux dernières années par la Cour des Comptes sur une éventuelle certification des collectivités locales ne risque-t-elle pas de déboucher sur le même constat ?

Car, si l'on précise que l'État n'est pas une entreprise et qu'en conséquence l'utilisation des notions relevant de la comptabilité générale n'est guère pertinente, n'en sera-t-il pas de même pour les collectivités ?

### **1- DES OBJECTIFS AMBITIEUX.**

Pourtant dès 2001, la France s'était dotée d'objectifs ambitieux avec la LOLF qui avait déterminé des orientations novatrices pour l'action publique :

- Rentabilité et efficacité avec la définition de programmes, d'objectifs et d'indicateurs de performance pour chaque grande catégorie de politique administrative indépendamment du rattachement ministériel ;
- Transparence et lisibilité des états financiers avec une certification des comptes de l'État prévue dès 2006 par la Cour des Comptes ;
- Passage à une logique complète de comptabilité en droits constatés avec deux objectifs :
  - l'amélioration du contrôle interne permettant de produire une information comptable et financière régulière, sincère et pertinente ;
  - mais surtout, la mise en évidence des coûts et charges de l'administration, avec la mise en place consécutive d'une comptabilité analytique avec des indications de performance de nature à piloter la gestion administrative.

Ce nouvel élan avait vocation à modifier le comportement de nombreux acteurs, au niveau national avec de nouvelles exigences de qualité des comptes des entités relevant du périmètre de l'État et, quelques années après, au niveau européen avec l'émergence de normes comptables qui auraient pu permettre d'assurer des objectifs et des comparaisons pertinentes entre les États.

### **2- DES MOYENS IMPORTANTS ET UNE ORGANISATION SPECIFIQUE TOURNES VERS CES OBJECTIFS.**

Très vite en effet, ce sont les organisations, non seulement du Ministère des Finances, mais aussi de toutes les administrations centrales qui ont été impactées par la mise en œuvre de la LOLF et on pouvait ambitionner de disposer, à terme, d'une véritable vision de la situation financière et comptable de chaque ministère.

Des interlocuteurs spécifiques ont été désignés dans ces mêmes administrations avec des i-gestionnaires dédiés et des structures de gouvernance spécifiques.

---

La création du poste et le rôle pris par les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels ont illustré l'opportunité d'une coordination entre des fonctions de contrôle comptable et de contrôle budgétaire.

La création d'un département comptable ministériel et de la fonction de directeur des Affaires financières a également traduit ce souci de renforcer l'analyse des coûts et des performances de chaque action ministérielle.

Les systèmes d'information ont été conçus et mis en œuvre avec succès, en particulier CHORUS, système commun à toutes les administrations centrales et décentralisées destiné à maîtriser toute la chaîne de la dépense et dont l'efficacité a été reconnue.

Tout était ainsi mis en place pour qu'on puisse passer d'une culture de moyens à une culture d'objectifs et de responsabilité. Il s'agissait de créer ainsi une nouvelle chaîne de responsabilité des gestionnaires publics et de nouveaux modes de travail et de dialogue entre les services centraux et déconcentrés.

### **3. DES RESULTATS PLUS LARGES QUE LA SEULE AMELIORATION DE LA QUALITE DES COMPTES.**

Afin de continuer à travailler ou raisonner « comme une entreprise », il était mis en place un référentiel comptable, certes inspiré de la comptabilité commerciale, mais qui tiendrait compte à la fois des spécificités de l'État et des orientations données par les normes internationales propres au secteur public - les IPSAS.

En clair, il y a eu une vraie volonté assortie de ressources importantes pour réussir, mais très vite la question a été posée de savoir si les objectifs initiaux de la réussite du projet n'ont pas été perdus de vue avec une focalisation excessive sur l'objectif d'obtenir une certification assortie du nombre le plus faible possible de réserves. De ce point de vue, la situation est effectivement devenue bien plus satisfaisante qu'elle ne l'était au moment du premier rapport de la Cour sur l'exercice 2006.

Malgré une limite générale sur l'étendue des vérifications qui aurait embarrassé tout commissaire aux comptes d'une grande entreprise privée, les réserves ne sont plus qu'au nombre de 4 alors qu'elles étaient de 13 en 2006. L'État et le certificateur ont appris à travailler ensemble, à coopérer, ce qui a permis d'anticiper les questions et de préparer la clôture des comptes en cernant les sujets encore complexes.

Il faut aussi souligner que cette mise en évidence de l'importance d'une comptabilité reflétant mieux les coûts a eu un impact certain sur l'efficacité de certaines administrations avec des rationalisations, par exemple, la mise en commun de certaines fonctions de facturation et d'achat.

On peut également citer la mise en œuvre d'une comptabilisation des immobilisations qui a permis de mettre à jour des problématiques significatives, comme celle de la valorisation des immobilisations concédées ou le coût d'une mise aux normes de tous les bâtiments publics.

Les discussions sur la prise en compte des reports de congés payés et des CET des différents personnels ont permis d'appréhender plus concrètement le coût du travail des fonctionnaires.

Le traitement de thèmes tels que les contentieux fiscaux de série, l'impact bilantiel de la mise en place du CICE ou le caractère de dettes certaines, par exemple, d'engagements pris auprès des collectivités locales, en compensation de la taxe professionnelle, ont traduit tant l'actualité que l'importance des sujets que devait pouvoir traiter une présentation comptable pertinente.

L'évaluation actuarielle des aides personnalisées au logement ou d'autres allocations permet de projeter l'action de l'État dans la durée. Certes les états comptables n'abordent pas et n'ont pas à aborder les questions de soutenabilité budgétaire, mais le recensement des engagements doit donner aux différents responsables publics une visibilité à long terme de l'impact de leurs décisions.

---

#### **4. ALORS POURQUOI CETTE VISION PLUS QUE RESERVEE SUR LA REUSSITE DU PROJET ENGAGE?**

Tout d'abord parce que les états financiers sont élaborés pour être examinés et questionnés par le Parlement afin que celui-ci puisse en tirer des enseignements pour les politiques à venir.

Or cet examen est tardif (en juin) au moment du vote sur la loi de règlement, c'est-à-dire plusieurs mois après la clôture de l'exercice<sup>35</sup>, assorti d'un rapport de certification qui n'évoque que la notion de sincérité et de régularité des comptes, surtout significatives pour certains professionnels.

Les parlementaires ont du mal à s'intéresser à ces comptes qui traduisent le passé et surtout qui ne sont pas accompagnés d'explications et de commentaires sur les conclusions qui peuvent être tirées de certaines données présentées.

Pourtant, mettre l'accent sur la comptabilisation des mesures fiscales prises au titre de l'exercice précédent, les perspectives d'évolution des engagements, notamment en matière d'aide au logement, le coût anticipé des mises aux normes de certains établissements ouverts au public, permettrait très certainement aux parlementaires de mieux mesurer l'impact des politiques votées. Mais ceci supposerait une mise en évidence des points d'attention qui ne relèvent d'aucune administration en tant que telle.

Ce n'est effectivement pas à la Direction Générale des Finances publiques d'assurer l'après-vente de ces états financiers, elle en est le préparateur. Tout au plus peut-elle préciser les choix et méthodes d'élaboration retenus ainsi que des améliorations significatives enregistrées sur chaque exercice. Ce sont les responsables ministériels qui devraient pouvoir présenter les éléments significatifs à retenir, des éléments qui les concernent. Mais si leur implication est forte au niveau des équipes comptables et financières, l'objectif de pouvoir déterminer le coût des politiques, de pouvoir s'appuyer sur des indicateurs de résultat et les présenter aux élus, n'a pas encore pu être atteint.

La certification ne peut constituer un objectif en soi, s'il n'y a pas une utilisation au quotidien des données de comptabilité générale qui figurent dans les états financiers.

Bien sûr ces données pourraient progresser en qualité. Le périmètre étatique a parfois tendance à varier pour des questions d'opportunité, en excluant telle structure porteuse de dettes ou un opérateur gérant un portefeuille trop large. La notion d'engagement hors-bilan et celle de dette à provisionner font parfois l'objet de querelles byzantines.

Mais il semble que ce soit la diversité des méthodes ou référentiels utilisés par d'autres instances pour traiter les données comptables et financières qui soit le plus problématique : une comparaison rapide des modalités de traitement d'une dette contractée par l'État en comptabilité générale, en comptabilité nationale et par Eurostat est parfaitement éloquente pour comprendre les difficultés pour imposer la seule référence à la comptabilité générale de l'État. Or, les entreprises respectent des normes en comptabilité générale, avec un avantage important qui est celui de pouvoir être comparées avec leurs pairs. L'idée de l'adoption de principes comptables applicables à chaque état européen, les EPSAS, était donc séduisante. Mais bien que Parlement et Commission soient soumis aux normes IPSAS, il a été constaté de nombreuses divergences au sein de l'UE. À part l'UK qui applique les IPSAS, et connaît elle aussi la certification avec réserves la France est bien seule au sein de l'Union européenne.

Notre premier partenaire, l'Allemagne, réfute totalement l'intérêt de cette transformation et vous faites sourire certains consultants allemands lorsque vous expliquez que la France est un des pays qui fait figure de modèle en matière de qualité comptable.

L'Autriche semble être tentée par l'expérience, mais ses voisins la regardent avec ironie quand on examine ses méthodes de valorisation du château de Schönbrunn !

Et pourtant Canada et États-Unis, Australie et Nouvelle Zélande sont des défenseurs de la comptabilité générale appliquée aux entités publiques. Les auditeurs (privés) de la ville de New-York ou de Montréal attestent de l'intérêt de cette certification qui permet de mieux comprendre et mesurer l'action de la collectivité.

---

<sup>35</sup> Le ministère des finances travaille d'ailleurs à avancer progressivement le calendrier du projet de loi de règlement. Celui de l'exercice 2017 a été présenté le 23 mai ; il pourrait l'être dès le 15 mai pour l'exercice 2018.

---

## **CONCLUSION : UN BILAN SANS DOUTE TROP SÉVÈRE.**

Le bilan de notre expérience nationale peut certainement être qualifié de mitigé, comme le dit la Cour des Comptes. Mais sans les efforts accomplis dans la réorganisation des ministères, la mise en place de centres de services partagés, l'accélération de la dématérialisation avec une véritable formation des équipes aux systèmes n'auraient jamais pu intervenir et ceci peut déjà être qualifié de succès.

De surcroît, ces deux dernières années, plusieurs signes attestent de l'utilisation de plus en plus concrète de la comptabilité générale.

Les provisions pour litiges sont attentivement suivies en particulier par l'administration fiscale. Les engagements hors bilan en matière de retraite sont également scrutés.

Le ministre de l'action et des comptes publics quant à lui communique volontiers sur la situation nette (très négative) de l'État.

Enfin, la DGFIP produit des éléments de compte par ministère et par programme, ce qui permet de faire évoluer le regard sur l'utilité des comptes.

Le découragement n'est donc pas de mise ! La question est maintenant de préserver les acquis et de les valoriser avec une stratégie ambitieuse d'information financière des élus pour permettre à chacun de porter une appréciation fondée du coût des politiques publiques engagées.

C'est aussi le moment de tenir compte de tous ces enseignements pour définir ce que pourra être une future certification d'autres entités publiques en particulier les collectivités locales.



Caisse de Prévoyance et de  
Retraite des Notaires

## **Pro'Action Retraite, construire la protection sociale du XXIème siècle** **Jean-Paul MULLER, Directeur général de la CPRN**

Dans son programme présidentiel, Emmanuel MACRON s'est engagé à réformer le système de retraite de notre pays. Pour cela, en décembre 2017, il a confié ce projet de réforme à Jean-Paul DELEVOYE, nommé Haut-Commissaire à la réforme des retraites. Initialement attendue pour mi 2018, la réforme devrait être dévoilée en 2019 à l'issue d'une très large consultation. Les premiers scénarii du HCRR montrent plusieurs biais majeurs dans leurs approches et suscitent des inquiétudes au sein des professionnels libéraux. Les professionnels indépendants souhaitent s'inscrire dans la réforme voulue par le Président de la République mais ils souhaitent apporter la force et la pertinence de leur modèle éprouvé depuis maintenant 70 ans.

- **La création du mouvement Pro'Action Retraite**

A l'initiative de cinq caisses de retraite et de prévoyance, les chirurgiens-dentistes, les vétérinaires, les experts-comptables et commissaires aux comptes, les pharmaciens et les notaires, l'association Pro'Action Retraite a été créée fin juillet 2018. Une sixième institution l'a rejointe fin 2018, la caisse de retraite du personnel navigant.

La vocation initiale de ce Think Tank avait pour objet de réfléchir sur les évolutions possibles de notre système de retraite au regard des pistes du HCRR. Aujourd'hui, Pro'Action Retraite est devenue un mouvement de réflexion sur notre système de protection sociale au sens large en intégrant outre la retraite, la prévoyance, l'action sociale et la couverture du risque dépendance/ perte d'autonomie.

Ce mouvement souhaite véritablement avoir un ancrage dans l'économie sociale de notre pays. Pour y parvenir, Pro'Action Retraite a tout d'abord réalisé une enquête auprès des affiliés (48 000 réponses avec un taux de participation de près de 30%). Nos affiliés se sont fortement mobilisés en comparaison de la participation citoyenne qui n'a recueilli que 36 000 contributions au plan national. L'analyse de cette enquête a permis de constater un attachement profond des affiliés à leur régime et une vigilance très forte envers la réforme qui sera menée.

- **Présentation du livre blanc de Pro'Action Retraite**

Les travaux du livre blanc menés depuis plusieurs mois constatent que le projet de réforme du HCRR crée un régime unique au lieu d'un régime universel.

« L'universalité ne signifie pas unicité ni uniformité ».

Les régimes professionnels autonomes obligatoires de retraite et de prévoyance ont engagé une réflexion commune qui prendra la forme dans les prochaines semaines d'une concertation propre sous forme d'un scénario concerté et opposable.

Ils prendront appui sur l'enquête dont le livre blanc retrace les résultats structurants et sur les comparaisons internationales.

Le cadre fixé par le Président de la République était de renforcer :

- l'équité entre les français pour qu'un euro cotisé procure des droits identiques ;

- 
- la lisibilité des droits à la retraite pour tous les français ;
  - la mobilité des carrières.

Le HCRR a fait évoluer ce cadre pour englober la quasi-totalité des situations quelle que soit la spécificité professionnelle des cotisants.

La dérive vers la création d'un régime unique au lieu et place d'un régime universel n'est pas acceptable. La réforme préconisée à la hauteur des 3 PASS (environ 120 000€) est un changement brutal et en retard sur son temps.

Les critiques portées à l'encontre de l'apparente complexité des régimes des professions libérales ne tiennent pas face à la pertinence de ces régimes et à leur efficacité. La disparition des régimes d'indépendants va à l'encontre de l'harmonisation européenne. La banque mondiale suggère la mise en place coordonnée d'un régime de base de premier pilier de solidarité modeste et de régimes complémentaires professionnels de second pilier cohérent avec les spécificités des professions. Ce projet y déroge largement.

Le HCRR fait systématiquement remarquer qu'il y a trop de régimes en France (42), c'est oublier les cas de pays comme la Suisse ou les Pays-Bas qui comptent plusieurs centaines de régimes de retraite complémentaire pour des populations 4 à 10 fois moins nombreuses.

- **Le pilotage du régime**

Le HCRR prévoit un taux stable entre 5 et 6 %. Si l'on souhaite un dispositif équitable entre les générations et l'équilibre du régime, à 62 ans un rendement d'équilibre ne peut alors dépasser 4 à 4,5% au plus dans une population en faible croissance comme la France. Si l'on souhaite un meilleur rendement, il faut travailler plus longtemps et le scénario du HCRR n'est pas tenable à long ni même à moyen terme.

Corolaire du débat sur le rendement, le débat sur l'indexation est ouvert. Un régime dont le rendement serait de 4 % à 62 ans pourrait permettre une indexation plus rapide sur les salaires. À l'inverse, un régime qui propose un rendement élevé ne peut pas, sous peine de provoquer des déficits chroniques pour les futures générations, assurer une revalorisation aussi favorable des pensions.

La transparence est essentielle pour comprendre les mécanismes que l'on envisage de promouvoir et renforcer la crédibilité du régime et la confiance des jeunes générations dans ce dispositif.

Pour ce qui concerne les réserves, les Caisses des professions libérales gèrent des régimes en répartition provisionnée afin de faire face aux aléas démographiques et économiques. Elles ont su prendre des décisions courageuses et quelquefois impopulaires afin de pérenniser leur régime. Le HCRR rétorque maintenant qu'elles ont accumulé plus de réserves que nécessaire à la soutenabilité du système et au financement des engagements. Il est préférable « d'être cigale plutôt que fourmi ». Ce n'est pas avec ce type d'argument que l'on va responsabiliser la gestion du futur Régime Universel.

- **Les valeurs de Pro'Action Retraite**

Quatre valeurs guident le mouvement Pro'Action Retraite :

- L'équité

Les régimes de retraite des professionnels indépendants, libéraux, se sont transformés et se sont adaptés au fil des années en respectant un haut niveau d'exigence notamment le départ à 67 ans pour le taux plein. Il serait inacceptable que cette gestion courageuse soit anéantie pour financer des départs à 57 ans hors pénibilité. Les régimes professionnels soutiennent un système responsable.

- La liberté

Celle d'entreprendre qui impose des priorités comme investir dans l'outil de travail notamment en début de carrière. Un même régime pour tous ne peut pas être adapté à tous.

---

- La modernité

Demain, dans 15 ans, le nombre de professionnels libéraux dépassera probablement celui des salariés en Europe. Les modes d'exercice de certains salariés tendent à se rapprocher de ceux des professionnels libéraux ou indépendants. L'uniformité est un choix du passé. Pro'Action Retraite soutient un modèle contemporain de protection sociale.

- L'efficacité

La protection sociale du XXI<sup>e</sup> siècle englobe la retraite mais aussi la prévoyance, l'accompagnement de la perte d'autonomie liée à l'âge et l'action sociale pour les plus fragiles. Seule l'efficience globale des régimes de retraites peut y apporter des solutions ambitieuses. Les régimes professionnels libéraux soutiennent un modèle ambitieux de protection sociale dans l'intérêt général.

• **Conclusion**

Quelle société voulons-nous ? Quel style de vie voulons-nous ? Quelles valeurs voulons-nous ? Quel modèle économique voulons-nous ?

La volonté de Pro'Action Retraite est d'imaginer l'avenir ensemble, de contribuer activement à la réforme par un apport structuré, ouvert, légitime et engagé.

Après la publication du livre blanc, Pro'Action Retraite présentera prochainement un scénario opposable afin d'affirmer sa volonté dans une démarche de progrès et de construction du futur paysage de la protection sociale.

---

## **Mon amie la finance... responsable !**

**Michel ROUX**

### **Introduction: passer des mots (pour ne pas dire des maux) à l'action !**

Cette présentation, dans le cadre de l'Académie de la comptabilité du 14 janvier 2019, avait pour objectif de porter un regard critique sur cette finance responsable tant espérée et dont nous parlions déjà en 2005 à travers notre ouvrage intitulé : « *Finance éthique : structures, acteurs et perspectives en France* »<sup>36</sup>. Dès la préface de l'ouvrage, les observations suivantes étaient formulées : « *Quand on me parle de finance éthique, je sors mon ROE (Return On Equity)..... La finance éthique n'est, aujourd'hui, pas (encore) à la mode. Ou plutôt, elle est à la mode au sens fugace et volatil que ce mot peut avoir. Certains se gargarisent de ce vocable en toute bonne foi et en toute solitude, alors même que l'immense majorité de ceux qui ont le pouvoir d'investir considère que ce type d'investissement relève, au mieux, de l'aumône...* ». Par rapport à ces constatations de 2005, avons-nous réellement progressé et ce malgré le foisonnement de vocables et de produits dits « responsables » apparus depuis. Eu égard à la jeunesse des faits, « *Mythe ou réalité* », écrivions-nous en 2005! Cette pluralité de concepts (finance responsable, finance solidaire, finance durable...) a-t-elle apporté une alternative crédible aux dérives de la spéculation et de la cupidité des systèmes financiers ? De multiples blocages demeurent et notre monde se doit d'accomplir encore de nombreux efforts pour atteindre une finance plus orientée vers l'humain.

Après un bref rappel de l'état des lieux du contexte de l'action (section 1), nous précisons le champ des définitions de cette nébuleuse qu'est la finance responsable (section 2). Puis nous nous interrogerons sur ses perspectives en se demandant si les intentions des pionniers ont été préservées. À savoir, comment permettre un mieux vivre ensemble au service de l'intérêt général en surmontant la gestion des paradoxes par un dépassement du stade de la prise de conscience des multiples transitions (climatiques, numériques, énergétiques...) qui nous assaillent pour enfin passer à l'action (section 3).

### **I/ Dans un contexte de transitions, comment sommes-nous passés d'un XX<sup>e</sup> siècle du « média » à un XXI<sup>e</sup> siècle de « l'E-média »?**

Dans un contexte qui n'est pas à une contradiction près, si l'on admet que très rapidement les transitions engagées (énergétiques, numériques, sociales...), pour ne pas dire les révolutions, vont nous permettre de savoir presque tout faire et presque tout manipuler des machines au vivant, il convient aussi de prendre en compte les incertitudes liées à l'international. La mondialisation a créé une incroyable quantité de richesses mais elle a aussi creusé de multiples inégalités (inégalités des revenus et des patrimoines au sein des nations et inégalités entre les nations par l'accumulation du capital). Les incertitudes et l'instabilité caractérisent notre monde économique, politique, social et fragilisent nos institutions. Un monde en profondes mutations qui se traduit par des changements de repères et de paradigmes. Les résistances aux changements sont nombreuses et nous ne sommes qu'aux premières étapes de ce que les psycho-sociologues appellent la courbe du changement où individus et institutions connaissent successivement des états de déni, de pertes de repères, d'impatience en attendant parfois la colère avant d'admettre leur utilité. Notre planète politico-économique connaît une nouvelle forme de barbarie où les rapports de force reprennent clairement le

---

<sup>36</sup> Revue banque Editions, Paris 2005.

---

pas sur les équilibres patiemment forgés par quelques instances internationales. Notre avenir se joue face à de nouveaux acteurs peu enclins à rendre compte à la société. Ainsi, pour illustrer le propos :

- les marchés financiers doutent de la capacité des politiques à faire face à la mondialisation autrement que par la dette ; les économies occidentales et émergentes sont confrontées à une crise du soupçon ;
- dans le monde, la puissance des GAFAs (pour Google, Amazon, Facebook et Apple) rencontre peu de résistance à leur agressivité commerciale
- les États-Unis dotés d'un Président imprévisible, apôtre du rapport de force permanent et fossoyeur du multilatéralisme;
- l'Europe loin dans la course aux innovations privilégie l'instauration de la libre concurrence et tente de contenir les flux des migrants. Les Européens doutent sur la nécessaire solidarité à organiser entre eux ;
- la Chine s'évertue à retrouver la puissance de l'Empire du milieu ;
- crise d'identité des pays riches, impuissance de la diplomatie sur le plan international, crise interne du monde musulman (une confession parmi d'autres et non la seule et unique) et culture d'espoir des pays émergents stigmatisent ce constat...

Parallèlement, en France, dans une société marquée par la dictature de l'émotion et la tyrannie des minorités, le fait divers tient lieu de projet. L'obsession de la transparence exacerbée par un manque de résultats sociaux et économiques, fait que les Français perdent, progressivement, confiance. Partagé entre la solidarité et l'effort, ce Français « frondeur » et « résigné réclamant » peine à se libérer de deux pensées qui diabolisent l'argent : son éducation judéo-chrétienne et l'empreinte laissée par le marxisme. L'enfermement idéologique est néfaste, il nous entraîne dans une rigidité où tout ce qui ne rentre pas dans le cadre idéologique est rejeté. Le doute, la perte de confiance du citoyen dans le politique pour se confier à la technocratie tient au fait qu'il semble désormais plus démocratique d'empêcher de faire (à l'exemple de Notre Dame des Landes) que de faire. L'intelligence humaine française est arrivée à un nouveau rendez-vous de son histoire. La réversibilité de cette tendance est encore possible à condition de poursuivre les explications et surtout d'agir. La France se vêt de couleur (bonnets, gilets...), est-ce pour fêter son titre de champion des prélèvements sociaux avec une dette publique qui reste une véritable épée de Damoclès et une addiction au chômage structurel depuis 30 ans (un tiers du PIB français consacré majoritairement aux retraites et à la santé) ? Selon l'OCDE, la réalité objective de notre pays reste celle d'une nation la plus égalitaire qui de surcroît avec moins de 1% de la population mondiale et 3% du Pib, attribue à elle seule 15% de la protection sociale de la planète.

Entre dictature du temps, des algorithmes et la robotisation des esprits, l'urgence, c'est la conjonction de deux phénomènes : le culte de la vitesse et le culte de l'instant. Nous n'avons plus d'histoire, **nous n'avons plus de futur, nous sommes dans le présent**. Le temps est compacté. L'urgence, c'est cette suractivité, choisie ou subie, qui touche de plus en plus de gens. Pour le dire autrement, l'urgence, c'est « tout, plus vite » et « tout, tout de suite ». Après le XX<sup>e</sup> siècle « du média », nous venons d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle de « l'E média » pour ne pas dire de l'immédiateté !

Dans un monde plein d'incertitudes, il va falloir apprendre à apprendre. Comme l'idéologie du syndicalisme du XIX<sup>e</sup> siècle, l'école façonnée dans la même période par la révolution industrielle et la réalisation de tâches répétitives va devoir passer de l'acquisition de connaissances à celles des compétences. Notre école actuelle ne prépare pas à l'agilité. Nous allons devoir apprendre à penser autrement et à sortir d'un conformisme plus que centenaire. La transversalité de la pensée chère à la période de la Renaissance pourrait raviver la curiosité et l'esprit critique indispensables en période d'incertitudes. Les innovations technologiques et sociales qui nous attendent vont transformer des pans entiers de la société. Il conviendra de veiller à y associer des repères éthiques. Nous allons devoir apprendre à élargir notre conception du progrès. Tenaillé entre un futur numérique proche de l'enfer avec le diktat des plates-formes ou parfois paradis pour les usagers qui ont su abandonner la

---

possession pour ne retenir que le service. Cette transition change nos habitudes de vivre, de consommer et de travailler... L'E-économie fait notamment disparaître les emplois intermédiaires au profit des emplois peu qualifiés. D'autre part, les révolutions industrielles avaient innové avec l'exploitation de ressources naturelles sans bouleverser nos repères, le numérique et la data, affectent notre perception des phénomènes économiques. Les données ne sont pas le pétrole du XX<sup>e</sup> siècle. Le pétrole n'engendre pas davantage de pétrole, tandis que la production de données génère encore plus de données inépuisables et bon marché qui bousculent notre intelligence.

Dans ces conditions, il est aussi permis de s'interroger sur nos sociétés occidentales et sur la nécessité de perpétuer un état de surabondance consumériste au détriment de nos faiblesses environnementales révélées à maintes reprises. Mais, les Français n'aiment pas les innovations. En France, comme ailleurs, les gens attendent des actes d'où des changements possibles et parfois inattendus de comportements dans les modes d'expression citoyenne... Nous avons peur du changement et des innovations. C'est dommage, nous avons tous des potentialités inexploitées. Pour initialiser ces dernières, nous devons nous attacher à transmettre et à rétablir la confiance dans nos institutions et nos politiques.

Pourquoi perdons-nous confiance ? Faute à la crise, faute à la dette ? En grec, *krisis* (crise) signifie crible, tamis. Alors, une crise peut-elle être salutaire ? Une occasion de se remettre en cause ? « *La confiance est une institution invisible qui régit le développement économique* » disait Kenneth Joseph Arrow (économiste américain, co-titulaire avec John Hicks, du prix Nobel d'économie en 1972). Alors, comment se réapproprier cette confiance, condition nécessaire à une sortie de crise ?

Après ces premières considérations liminaires et pessimistes, que dire de la sphère financière ? **L'économie ne peut fonctionner harmonieusement dans l'instabilité financière.** Elle ne peut pas non plus fonctionner sans la finance. Les péripéties de la crise qui a débuté en 2008 avec la faillite de Lehman Brothers, suivie par celle des dettes souveraines en Europe, en passant par les circuits opaques de l'évasion fiscale, ont souligné les risques. On comprend combien la finance est un monde à part, déconnecté de la réalité. Le malaise est profond et la crise de confiance persiste. Bulle Internet, affaire Kerviel, crise des *subprimes*, paradis fiscaux, conflits d'intérêt, paiements d'importantes sanctions pour conduites illégales, problèmes de l'aléa moral (à l'exemple de certains acteurs financiers qui peuvent prendre des risques excessifs avec l'argent des autres parce qu'ils savent qu'ils seront secourus si leurs propres difficultés entraînent un risque général)... Les questions d'éthique, de déontologie et de régulation financière des entreprises et des institutions financières font débats. Mais, malgré les développements historiques et institutionnels, l'instauration de règles de conduite, la création de postes d'officiers de conformité et de déontologues au sein des banques et des entreprises, ces excès n'ont pu être empêchés. Pourquoi ? Les règles déontologiques instituées pourraient pourtant répondre, au moins dans leur contenu, à une exigence éthique des agents. Ces règles s'insèrent même dans les pratiques, mais elles sont souvent instrumentalisées, voire déjouées, ou diluées dans les modalités de concurrence et dans la quête de réputation. Finalement l'enjeu principal de la conformité pour les professionnels des affaires et de la finance se présente comme celui de la survie de leurs activités dont ils ont d'ailleurs la responsabilité du contrôle...

Autre source d'inquiétude avec la finance de l'ombre qui regroupe toutes les entreprises qui assurent des services bancaires (crédit, gestion de fortune, etc.) mais qui ne sont pas réglementés comme tels. Parmi elles figurent les *hedge funds*, les plates-formes de prêt participatif et les sociétés de gestion de patrimoine. Cette finance de l'ombre a grossi : en 2007, à l'extérieur des règles prudentielles, elle pesait selon la Fed. 50 000 milliards de dollars. Elle en représenterait aujourd'hui plus du double. À mesure que s'accroît la réglementation bancaire, elle représenterait en 2017 plus du quart de la finance mondiale. En définitive, il semble difficile, par ces quelques exemples, de souscrire aux promesses de révolution culturelle de la profession vers une finance plus responsable ! Le poids des monopoles et la financiarisation croissante des entreprises expliquent les dysfonctionnements de l'économie mondiale et du commerce international. À telle enseigne que la croissance deviendrait une

---

fuite en avant pour justifier le surendettement endémique ! La croissance économique, cet indicateur qui permet chaque année aux experts internationaux (FMI, Banque mondiale, OCDE...) d'ausculter la planète et de sanctionner ou de récompenser par secteurs d'activité, par zones géographiques ou par pays les efforts fournis par les différents acteurs économique. Une croissance avant tout matérielle, rendue possible par le développement de technologies utilisant souvent des ressources non renouvelables et peu compatibles avec la préservation de l'environnement. Cet indicateur qu'est le PIB est-il suffisant pour ausculter notre monde ? Il y a là une véritable question philosophique. Si la satisfaction de posséder, d'accumuler et de sécuriser notre confort matériel est compréhensible, elle ne doit pas faire oublier son caractère éphémère. La satisfaction ne doit pas être confondue avec le bonheur ou l'épanouissement et le confort ne doit pas être confondu avec le bien-être. Dans ces conditions, la décroissance pourrait-elle avoir une autre signification que d'être synonyme de privations ? Ne pourrait-elle pas être une forme de quête de sens dans nos vies ? Une forme de détachement vis-à-vis de notre dépendance à une abondance strictement matérielle afin de faire évoluer nos comportements ? La recherche perpétuelle de croissance et de l'accumulation des profits longtemps considérée comme suffisante pour donner une signification à la production n'est plus une fin viable à long terme. Nous assistons probablement à la fin du mythe de la croissance éternelle dans un monde où les conséquences sociales de la transition numérique et climatique sont incertaines. Cette transition change nos habitudes de vivre, de consommer et de travailler. Dans ces conditions, il est permis de s'interroger sur nos sociétés occidentales et sur la nécessité de perpétuer un état de surabondance consumériste au détriment de nos faiblesses environnementales révélées à maintes reprises par les rapports du GIEC qui nous incitent à ne pas dépasser un réchauffement de plus 1,5° pour notre planète afin de sauver l'humanité toute entière. Un constat qui supposera 0 émission de CO2 en 2050. Avons-nous « toujours plus » besoin d'acquérir des produits importés que nous possédons déjà ? Leur usage, phénomène de mode le plus souvent, nous rend-il plus épanoui ? La décroissance deviendra-t-elle une utopie ou une nécessité ?

## **II/ Du contexte en général à la quête du sens portée par la finance responsable, en particulier : genèse, définitions des concepts<sup>37</sup>**

Nous n'avons pas attendu les incendies de la Californie ou les fraudes fiscales de 55 milliards sur le paiement des dividendes révélés en cet automne 2018 pour revendiquer une quête de sens dans nos actes quotidiens. Il y a longtemps déjà que les catastrophes environnementales, les crises ainsi que les scandales financiers exigent de nos entreprises et de nos sociétés une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de saine gouvernance dans leurs activités et leurs prises de décisions. Même si la théorie financière n'est pas fondamentalement irresponsable, il y a lieu d'avoir une réflexion approfondie sur nos pratiques et nos outils financiers. Sans développer ce dernier constat, force est de rappeler que notre système économique est façonné par les marchés. La logique de marché est devenue une référence pour toutes nos décisions collectives. Or cette logique est parfois biaisée, en particulier par la volatilité. Indissociable de la spéculation, c'est ce que souligne, notamment, Nicolas Bouleau dans son dernier livre<sup>38</sup> intitulé *Les mensonges de la finance* où, autre exemple dans la sphère financière, le système d'assurance fondé sur les produits dérivés introduit un aléa moral et donc un biais supplémentaire dans la rationalité entrepreneuriale. Ces effets combinés brouillent le signal-prix et créent une myopie générale. Ainsi, contrairement à l'idée généralement reçue, le prix d'une ressource n'augmente pas en fonction de sa rareté et les marchés ne restituent pas la réalité des ressources disponibles ni la dégradation de la planète. L'auteur rappelle de douloureux constats : la crise du productivisme agricole avec la baisse des rendements, l'empoisonnement des

---

<sup>37</sup> De quelques réflexions actualisées et abordées dans nos précédents ouvrages (*Management de la banque de détail*, Eska éditions, Paris, mars 2017 ; *Stratégie et gouvernance des Institutions Financières Mutualistes*, Revue banque éditions, Paris septembre 2015 et d'un article présenté dans la lettre n° 44 de l'Association Française de Gouvernement d'Entreprise sous le titre : *Point de vue universitaire ; « Confiance et croissance pourraient-elles renaître ? »*).

<sup>38</sup> *Le mensonge de la finance : Les mathématiques, le signal-prix et la planète*, Nicolas Bouleau Préfacé par Gaël Giraud, Les éditions de l'atelier, février 2018.

---

sols, la raréfaction de l'eau douce, la baisse des ressources halieutiques, la déforestation, l'érosion de la biodiversité et les multiples pollutions qui condamnent notre environnement. L'efficacité des marchés financiers (un marché est efficace si les prix intègrent à tout moment l'ensemble de l'information disponible), selon cet auteur, serait une supercherie révélée par les successions de crises, les inégalités, le court-termisme dramatique et la contradiction entre une croissance continue et des ressources limitées.

La finance responsable est une notion large qui recouvre plusieurs définitions, mais qui peut être résumée ainsi : toutes les pratiques visant à concilier performance et impact social, environnemental ou sociétal. Il peut s'agir par exemple d'acheter des actions d'une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables, dans la construction de logements sociaux ou dans l'immobilier « vert ». Cela peut passer par l'engagement actionnarial qui s'efforcera d'infléchir les orientations stratégiques d'une firme, de s'inquiéter de l'impact de son activité sur l'environnement ou du niveau de rémunération de son président. Elle peut également prendre la forme de l'investissement socialement responsable (ISR) qui intègre des critères extra-financiers dans les décisions de placement et la gestion de portefeuilles en utilisant divers modes de sélection des actifs retenus (de l'exclusion en passant par la sélection des entreprises réunissant les meilleures pratiques de développement durable dans leur secteur d'activité ou indépendamment de leur activité, l'approche thématique, voire la sélection d'entreprises ayant amélioré leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance...). Elle comprend également la finance solidaire reliant les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations à forte utilité sociale et environnementale qu'ils financeront via la souscription de produits d'épargne solidaire. Cette finance solidaire repose sur une épargne placée dans des produits financiers solidaires dont l'utilité sociale prime sur la rentabilité. L'épargne sert des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale et environnementale. Elle permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement d'activités économiques dans les pays en voie de développement ». Il confond cette notion avec celle de l'économie sociale et solidaire, qui privilégie le développement humain et la réinsertion des personnes en difficulté. Il s'agit surtout d'organismes à but non lucratif, comme les associations, les mutuelles ou les fondations. En 2017, l'encours de la finance solidaire s'élevait à plus de 11 milliards d'euros (sources Finansol).

Pour sélectionner des actifs socialement responsables, il existe des indices boursiers regroupant des entreprises qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur du développement durable. Ils sont gérés par des agences de notation comme SAM, Vigeo ou Eiris, ces deux dernières ayant fusionné en janvier 2016. Parmi les indices les plus importants, citons : Footsie4good, Euronext-Vigeo ou encore le Dow Jones Sustainability Index (DJSI).

À ce jour, la finance responsable demeure encore un concept flou et méconnu qui vise à développer des modèles, des produits et des services ainsi qu'à orienter les marchés financiers et les décisions dans une perspective durable et responsable. Si la majorité des Français accorde une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, ils sont une majorité à n'avoir jamais entendu parler de l'investissement socialement responsable<sup>39</sup>.

Toujours à Paris, dans le cadre du « *Climate Finance Day* » de novembre 2018 censé contribuer à construire un monde plus durable, la finance mondiale ne s'est pas toujours montrée rassurante. Selon Les Amis de la Terre et Oxfam, les banques continueraient d'investir massivement dans les énergies fossiles et notamment le charbon. BNP, Société générale et Crédit agricole qui avaient pris des engagements climat dès 2015 auraient investi plus de 10 milliards d'euros de financements dédiés au charbon depuis la COP21 et 43 milliards aux énergies fossiles en 2016 et 2017 contre seulement 12

---

<sup>39</sup> Enquête IFOP réalisée pour la Semaine de la Finance Responsable à Paris du 27/09 au 4/10/2019.

---

milliards pour les énergies renouvelables. Le désengagement entrepris serait trop lent selon les associations précitées dont les chiffres sont contestés par les banques.

Il convient donc ici de s'efforcer de décrypter ce concept multidimensionnel de finance responsable afin d'en comprendre les finalités. Face à la pluralité des définitions et à l'amalgame souvent établi entre Développement durable (DD), RSE, ISR et ESG pour ne reprendre que les principaux acronymes qui sont à différencier, nous renvoyons le lecteur à notre dernier ouvrage publié en 2018, intitulé *La Finance responsable*<sup>40</sup> pour de plus amples développements.

À ce stade efforçons-nous néanmoins de rappeler quelques définitions générales afin d'éviter les confusions:

■ Le développement durable (DD) est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Concrètement, le développement durable est une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme.

■ La RSE, ou Responsabilité Sociétale des Entreprises est la déclinaison du développement durable au monde de l'entreprise.

■ L'Investissement Socialement Responsable (dit ISR) est l'application du concept de développement durable aux placements financiers.

■ L'ESG consiste à intégrer trois facteurs fondamentaux de risques : l'environnement, le social et la gouvernance.

■ La Finance Responsable est encore trop souvent assimilée à un oxymore, pourtant, elle consiste à prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion financière des entreprises et dans la gestion d'actifs par les sociétés de gestion et les banques – en plus des critères financiers classiques et de rentabilité. Si les obstacles à la diffusion de cette finance responsable sont encore nombreux, il n'en demeure pas moins que sa légitimité ne cesse de s'affirmer.

Préalablement à l'examen de quelques données statistiques sur le poids économique de cette finance responsable, rappelons brièvement la genèse et l'évolution de ces concepts de l'usure à la solidarité, au militantisme et à la création d'une nouvelle industrie financière...

L'histoire de la finance responsable s'adosse à celle de la sphère financière et des concepts de solidarité et d'usure. Déjà présente au Moyen Âge, elle prend véritablement son essor à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le développement du capitalisme et des inégalités qu'il génère. Le creusement de celles-ci à la fin du XX<sup>e</sup> siècle va renouveler ses formes et nous allons nous efforcer de comprendre comment passer progressivement de la solidarité à la finance éthique, puis, peut-être à la finance responsable ! Est-ce uniquement une question de sémantique ? Afin d'apporter quelques éléments de réponse, efforçons-nous d'observer le cheminement de la pensée et la mise en perspective de quelques grandes étapes théoriques. Comment sommes-nous passés d'une logique industrielle à une logique financière pour tenter d'atteindre une logique de finance plus responsable où la relation créancier/ débiteur ne transformerait plus le débiteur en assisté et le créancier en despote. Après le précepte de « consommer autrement », pourquoi ne pas évoluer aussi vers celui de « financer autrement » où la finance responsable serait une alternative aux financements classiques sans prétendre devenir une finance alternative qui supplanterait et effacerait tous liens avec ces derniers.

---

<sup>40</sup> Editions AM/Eska

---

Quelques repères historiques: de l'usure à la finance responsable

- ▶ Dès la fin du Moyen Âge, certains moines récollets et franciscains préfèrent prêter plutôt que donner.
- ▶ En Europe, c'est un moine italien, Bartolomé de Terni, qui pour combattre l'usure et la misère associée va fonder à Pérouse en 1462 un Mont-de-piété.
- ▶ Proudhon (1809-1865) développe en 1849 une « banque d'échange du peuple » qui doit procurer une véritable démocratie économique grâce au crédit mutuel et gratuit.
- ▶ C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que la notion d'investissement socialement responsable voit le jour dans la communauté anglo-saxonne du mouvement philanthropique religieux des Quakers.
- ▶ Un siècle plus tard, des communautés religieuses américaines ont instauré un investissement sélectif en interdisant à leurs membres d'investir dans des "sociétés du vice".
- ▶ Il faudra attendre près de 50 ans pour voir le premier investissement socialement responsable, le « *Pax World Fund* » qui fut créé en 1971 par deux pasteurs américains de l'Eglise méthodiste.
- ▶ Le mouvement des Droits Civiques aux États-Unis amorcé dès le XIX<sup>e</sup> siècle va s'amplifier sur la période 1954-1968.
- ▶ En France, cette forme d'investissement est connue sous le nom d'« économie solidaire » et est, comme aux États-Unis, l'apanage d'une minorité militante d'investisseurs se réclamant de valeurs religieuses. Le premier fonds de placement éthique français est ainsi issu du milieu catholique (le fonds « Nouvelle Stratégie 50 » créé en 1983 par Sœur Nicole Reille).
- ▶ Le début des années 2000 voit se développer en parallèle les incitations privées et publiques (Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 ; Grenelle de l'environnement de fin 2007 ; l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 qui définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux ; les labels...). Le label ISR, par exemple, est destiné aux fonds d'investissement qui respectent les engagements de l'investissement socialement responsable. Ils sont aujourd'hui environ 80 à avoir été labellisés, gérés et distribués par les plus grandes banques françaises. Leur fonctionnement est le même que celui d'un fonds classique. D'autres labels existent comme le TEEC (Transition Écologique et Énergétique pour le Climat) du ministère de l'Environnement, ou Finansol, délivré par l'agence du même nom.), les agences de notation extra-financière et l'essor de la RSE.

Dans l'attente d'une ouverture au grand public, quelques données statistiques.

Pour mesurer le phénomène, il est important de disposer de statistiques de marché sur la finance responsable. La difficulté de comparer ou de consolider des données est un véritable exploit. Peu d'organismes apportent une analyse comparative tant sur le plan national qu'international.

Ainsi, selon les derniers chiffres de septembre 2018 publiés par l'AFG, cette dernière évalue les encours globaux d'Investissements Responsables, c'est-à-dire les volumes gérés en France en intégrant des dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) à 1 081 milliards d'euros. Cette somme intègre 310 milliards en ISR, soit un peu moins de 10 % de l'offre globale des sociétés de gestion françaises qui se répartit quasi équitablement entre fonds et mandats. Il est important de noter qu'un quart des 310 milliards sont collectés au sein des réseaux de banque de détails, mais que les investisseurs institutionnels français en détiennent plus de la moitié (51 %).

---

La finance solidaire est un domaine particulier de gestion financière qui recouvre les divers mécanismes financiers permettant d'apporter des capitaux aux projets qui n'entrent pas dans les circuits financiers classiques. C'est une épargne placée sur des produits financiers solidaires. Elle apporte des fonds à des activités d'insertion liées à l'emploi, au social et au logement, à la solidarité internationale et à l'environnement. Selon le baromètre Finansol, ce sont les placements solidaires au sein de l'épargne salariale qui drainent le plus de capitaux collectés au profit de l'ensemble de l'épargne solidaire. Sur les 10 dernières années, l'encours a été multiplié par 7 pour atteindre 11,55 milliards d'euros fin 2017 (+ 18,3 % par rapport à 2016). L'encours de l'épargne solidaire par typologie de produits pour 2017 et sur la base de ces 11,55 milliards est de 65% pour l'épargne salariale solidaire, 30% pour l'épargne bancaire et 5% dans le capital d'entreprise solidaire.

Quant à l'économie sociale et solidaire (ESS), autre concept, elle représente 10% du PIB français et 14% des emplois privés (2,3 millions de salariés) dans 165 000 organisations.

Le vocabulaire a ici toute son importance, Albert Camus n'écrivait-il pas : « *Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde* ». La finance responsable ou nouvellement dénommée finance durable est trop souvent confondue avec l'une de ses déclinaisons, à savoir, la finance verte. La finance responsable recouvre un champ beaucoup plus étendu. C'est une vision éthique de long terme pour l'investissement qui y est défendue afin de conjuguer rentabilité et impact social et environnemental positif. La finance responsable englobe l'ISR, l'ESG, la finance solidaire précitée, microcrédit<sup>41</sup> et, naturellement, la finance verte, concept récent destiné à favoriser la transition énergétique pour que le réchauffement de la planète annoncé par les scientifiques, entre 4 et 6 degré d'ici 2100, soit ramené à 2 degrés. Si la place de Paris s'est positionnée en leader international avec la Chine et devant les États-Unis en matière d'émission d'obligations vertes (« *green bonds* ») entre 2009 et 2017, les fonds levés au titre de cette catégorie d'actif n'ont atteint que 33,7 milliards de dollars à Paris. Ici encore, il convient de relativiser ces données par rapport au total des encours d'actifs gérés.

### **III/ Sortir de la gestion des paradoxes et des injonctions contradictoires**

Cette dernière partie s'efforce d'examiner quelques pistes susceptibles de promouvoir la finance responsable si méconnue du grand public. Périmètre, pratiques, communication, les repères ne sont pas très précis. La finance responsable demeure encore pour nombre de personnes un concept qui peut prendre différentes formes et évoluer avec les préoccupations des investisseurs institutionnels.

Parmi les principaux obstacles, selon la récente étude de septembre 2018 commandée par HSBC et réalisée par East and Partners, sur les stratégies de développement durable de 1.731 sociétés émettrices et investisseurs institutionnels, figurerait l'absence d'harmonisation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon cette étude, « *61 % des investisseurs et 48 % des émetteurs dans le monde intègrent ces critères ESG dans leur stratégie de développement. Les disparités géographiques restent extrêmement importantes. Tandis qu'en Asie seuls 40 % des investisseurs ont mis en place une stratégie intégrant des critères ESG, en Europe ils sont 85 %. Et en France, l'article 173 les oblige a minima à s'interroger sur une telle démarche* ». Point intéressant pour les promoteurs de fonds ISR : « *moins de 10 % des investisseurs mondiaux sondés détiennent des fonds d'investissement intégrant les principes ESG* ». Les investisseurs et les émetteurs réclament également plus d'harmonisation via la réglementation internationale. Mais ils ne sont « que 8 % parmi les émetteurs et 10 % parmi les investisseurs, à connaître les organismes en

---

<sup>41</sup> Le microcrédit est une innovation dite de « *social business* » inventée par le professeur d'économie Muhammad Yunus au Bangladesh dans les années 80 avec la création de la célèbre Grameen bank (banque des pauvres en bengali). Aujourd'hui, le nombre de clients d'institutions de microcrédits s'élève à près de 130 millions à travers le monde et ces prêts sont majoritairement attribués à des femmes dans les pays en voie de développement. Le microcrédit consiste à prêter des petites sommes d'argent à une clientèle habituellement non solvable pour des banques classiques. Ces micro-prêts permettent aux emprunteurs d'ouvrir une petite activité professionnelle qui sera source de revenus et donc d'émancipation et d'autonomisation. En France, les encours ont progressé de près de 32 % en trois ans pour atteindre 1,4 milliard d'euros à la fin 2016. Dans le monde, distribué par plus de 3000 institutions de micro finance (IMF), son encours s'élevait à 90 milliards de dollars, en 2016.

---

charge de promouvoir cette harmonisation, comme le TCFD<sup>42</sup> ». Toutes les incitations à remettre la finance au service d'une économie bas carbone et inclusive resteront inaudibles sans la capacité à expliquer en langage accessible, clair et crédible en quoi ce modèle économique a vocation à réparer les excès de celui qui domine aujourd'hui la planète.

Des efforts ont été entrepris à deux niveaux :

1/ Dans son rapport publié début 2018 par le groupe d'experts européens sur la finance durable (HLEG), ces derniers se sont attachés à essayer de construire une partie de recommandations dans un langage accessible aux citoyens européens ;

2/ les 17 objectifs des Nations-Unies adoptés en septembre 2015 (*Sustainable Development Goals*, SDGs) qui visent l'éradication de la pauvreté, la protection de la planète et la prospérité pour tous sont de plus en plus intégrés dans le reporting des investisseurs et des agences de notations extra-financières. Novethic note que la tendance au développement de ce reporting ODD concerne surtout « les fonds de pension nord-européens mais le mouvement gagne du terrain. ». Toutefois ce travail d'évaluation est complexe en raison de l'utilisation de référentiels souvent différents. Ce chemin pour faire des ODD des indicateurs d'impact environnemental et social homogènes et généralisés est encore long. En attendant, toujours selon Novethic, il ne faudrait pas succomber à un risque « d'ODD-washing » ;

2/ Plus récemment, fin novembre 2018, la Commission Européenne a publié une communication expliquant quelles étaient les prochaines étapes pour un futur durable de l'Union. Elle y rappelle que la réduction des inégalités est au cœur de l'agenda social et politique de l'Union. Encore, faudrait-il que ces discours ne soient pas vides de sens !

Autre obstacle, la nécessité de sortir l'Investissement Socialement Responsable d'un cercle d'initiés pour se tourner vers le grand public.

Si du côté des entreprises et des établissements financiers le concept est admis, il semble néanmoins, se fondre dans la finance classique ce qui peut constituer une orientation à débattre. Entre mythe, réalité et approche purement marketing, l'absence de réglementation ou de régulation universelle n'assoit pas définitivement la confiance attendue en cette finance responsable. Si la recherche d'un investissement plus responsable permet de concilier performance économique, impact social et impact environnemental et d'identifier – et donc mieux maîtriser – les risques extra-financiers, en pratique il semble toujours qu'il soit difficile de démontrer sa performance financière – sur des critères strictement similaires à ceux de la finance classique. Pour certains managers pourtant, le lien entre finance responsable et innovation, sources d'opportunités, semble encore compliqué à établir. Malgré des tendances statistiques très favorables, la finance responsable à travers ses divers domaines précités certes mûrit, mais elle n'en demeure pas moins un marché de niche, ce qui nous fait penser à la nécessité de trouver des leviers propices à son développement. Cette troisième partie présente quelques préconisations qui nous paraissent prioritaires. Elles seront au nombre de trois et elles concernent les domaines suivants : A/ de la formation/information ; B/ de la hiérarchisation des priorités et enfin ; C/ de la gouvernance.

#### **A/ Formation/pédagogie/information**

Préalablement et après concertation avec les spécialistes, il conviendra de s'interroger sur le fait que la finance responsable doive ou non être dé-corrélée des autres disciplines et notamment de la finance classique. Pour notre part, cela doit être évité afin qu'elle puisse se fondre et répondre aux enjeux du long terme et de sa pérennisation par la rentabilité.

Dans ces conditions, comment professionnaliser le secteur et mieux former les financiers de demain ? Les profils attirés par la finance ne sont pas encore ceux qui comprennent le mieux les enjeux de la finance responsable. Mais le fait que la réputation de la finance s'érode et que les financiers doivent intégrer de plus en plus les critères extra-financiers dans l'analyse favorise le développement des métiers de la finance responsable. Pour les développer, les formations doivent à présent s'adapter.

---

<sup>42</sup> Cadre de reporting climat publié par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

---

Si la finance responsable peut parfois générer des coûts de traitement supérieurs à ceux de la finance classique en raison de l'utilisation de critères extra-financiers et de ses encours de plus faible importance, une approche *versus* opportunité peut corriger cette perception. En effet, le risque de réputation encouru par une finance court-termiste sans approche éthique peut être source de non-conformité et d'un détour par des condamnations d'ordre juridique. La finance responsable peut alors être synonyme de performance en écartant un risque d'atteinte à la notoriété.

Pour faire émerger des futurs possibles solides à la finance responsable, la formation, la pédagogie et la communication demeurent des leviers incontournables. Nous vivons à une époque charnière qui nous fascine autant qu'elle nous effraie. Pour mieux la comprendre et la maîtriser, nous avons tous besoin d'éducation. Inciter à la durabilité et stimuler la finance responsable nécessitent une démarche pédagogique.

En premier lieu, il convient de décrypter les approches parfois différenciées des gestionnaires et des investisseurs. Pour les investisseurs, les priorités peuvent se situer au niveau de l'exclusion de certaines activités (armement, jeux ou tabac...) ou bien dans la sélection des meilleurs acteurs sur les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) ou encore dans l'amélioration directe de certaines situations (*impact investing*). À la gestion privée, il appartient de comprendre quelles valeurs sont particulièrement importantes pour chaque client. Il peut s'agir d'environnement, d'équité sociale, d'éducation ou de santé etc. Devant cette complexité des choix, il convient de s'assurer que les potentiels en termes d'impacts, positifs ou négatifs, soient parfaitement repérés et gérés.

La formation initiale doit cesser d'être perçue comme la clef d'entrée unique dans un emploi à vie. L'apprentissage et la formation permanente doivent s'imposer à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.

La technologie et en particulier l'Intelligence Artificielle (IA) peuvent accompagner cet effort de formation sous réserve que cette nouvelle approche questionne aussi sa régulation au nom de l'éthique. Si l'IA est conçue par l'homme, elle en devient alors nécessairement le miroir, avec ses forces et ses faiblesses. Elle peut aussi transformer positivement notre système éducatif d'une façon générale et pour la finance responsable, en particulier. Les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle seront celles qui mettront en avant les compétences humaines : créativité, sens, action, pensée. Trop longtemps, l'enseignement s'est focalisé sur l'apprentissage des connaissances disciplinaires. Pour naviguer par ces temps numériques, il nous faut de nouvelles boussoles au niveau des éducateurs et des outils. C'est à ce prix qu'émergeront les futurs possibles et maîtrisés. L'IA associée à la robotique amplifie les capacités cognitives (traitement et interprétation d'images, de la parole et du texte...). Grâce à la miniaturisation des capteurs et à l'accroissement continu de la vitesse des calculateurs, l'IA rend disponible à un faible coût des masses de données qui permettent le développement des techniques d'apprentissage. À cause de sa polyvalence, l'IA imprègne de larges secteurs, de l'industrie aux services, et de ce fait transforme le travail. Dans ce contexte, on a plus de facilité à identifier les emplois menacés qu'à définir ceux qui pourraient émerger ! Devons-nous craindre cette situation ? La réponse est non si la croissance économique générée par cette Intelligence Artificielle est alignée sur des valeurs humaines.

Lors des récents travaux de l'USI (*Unexpected Sources Of Inspiration*) qui se sont tenus à Paris les 25 et 26 juin 2018, Sir Ken Robinson, référence mondiale en matière d'éducation, a notamment, déclaré à cette occasion : « Nous devons impérativement revoir notre conception de l'intelligence : *"Le modèle éducatif est basé sur les compétences académiques, la conformité et la linéarité, alors que la vie humaine est organique. Concevoir l'intelligence humaine à travers le seul prisme des compétences académiques est une vision étriquée"*.

Pour les plus jeunes, à côté de l'instruction civique pourquoi ne pas enseigner dès l'école primaire le sens de la solidarité et de l'engagement dans leur environnement proche ? Deux valeurs qui donnent corps à la citoyenneté et à la démocratie pour élaborer une société plus humaine.

En matière de communication, Si la prolifération de labels lancés tant par les officines privées que par les états semble appréciée des acteurs professionnels, il convient cependant de s'interroger s'ils

---

constituent véritablement une aubaine pour le grand public. Leur prolifération pouvant être de nature à brouiller la communication sur ce dernier marché. L'objectif principal consistant à s'efforcer d'augmenter les souscriptions de l'Investissement Socialement Responsable auprès des particuliers est loin d'être atteint.

Le développement de la finance responsable ne peut passer que par la fiabilité et l'accessibilité de l'information. Les données statistiques doivent être plus facilement accessibles pour établir des comparaisons internationales. Seule une transparence totale permettra de convaincre entreprises, grand public et futurs collaborateurs.

L'Autorité des Marchés Financiers a été en son temps jusqu'à parler de l'investissement socialement responsable (ISR) comme d'« *un concept « hétérogène », peu lisible et qui se traduit par une trop faible transparence* » et de réclamer une meilleure cohérence d'ensemble ainsi que d'importants efforts d'information de la part des sociétés gestionnaires de fonds. Comme pour les labels, l'hétérogénéité de la définition des concepts et des critères de sélection s'avère préjudiciable à la diffusion des produits relevant de la finance responsable. La recherche d'une meilleure universalité des concepts s'impose. Le développement de la finance responsable ne peut passer que par la fiabilité et l'accessibilité de l'information.

**B/ Dans le prolongement de la section précédente appelant à la mise en œuvre d'une nouvelle pédagogie, nous pensons qu'il y a lieu de hiérarchiser les priorités dans le choix des leviers destinés à amplifier la maturité de cette finance responsable.**

La finance responsable qui prend en compte les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) a surtout mis l'accent sur les sujets climatiques. Et ce, notamment où, mi décembre 2018, s'est achevée la 24<sup>e</sup> conférence climat de l'ONU (COP24) en Pologne à Katowice dans un contexte géopolitique tendu par les divisions entre pays du Nord et du Sud. Des travaux qui se sont conclus par l'élaboration, à minima, d'un mode d'emploi et d'un suivi multilatéral de l'action des états sous contrainte d'une flexibilité des financements. Par ailleurs, au moment où les tensions sociales en France étaient alimentées par la taxation du prix des carburants, face à ces constats, n'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur la priorité des « S » (de Sociaux) et « G » (de gouvernance dans les critères ESG) dans la mise place de ces critères et ce avant le E (pour environnementaux) ? Ne serait-ce pas plutôt le facteur « S » qui doit être au centre de cette finance responsable ? Nous pensons sincèrement que toutes les incitations à remettre la finance au service d'une économie bas carbone et inclusive resteront inaudibles sans la capacité à expliquer en langage accessible, clair et crédible en quoi ce modèle économique a vocation à réparer les excès de celui qui domine aujourd'hui la planète. Inspirons-nous de l'exemple de la Suède qui a intelligemment introduit progressivement sa taxation sur le carburant par des explications multiples. L'exemple des récents événements français portés par « les gilets jaunes » souligne bien le poids du « S » en qualité de puissant facteur de déstabilisation que représente le creusement des inégalités partout dans la vie des citoyens. Pour donner une autre ampleur à cette finance responsable de faible poids, il convient, peut être de commencer par traiter le « S » qui concerne une population dont le ressenti est frappé par un sentiment diffus de trahison et de mépris émanant d'une classe dirigeante technocrate qui se contente de gérer et non de gouverner un système à bout de souffle

**C/ La finance responsable au centre de la gouvernance**

D'une façon générale et sans retracer l'histoire de l'évolution de l'entreprise, de la création de la société anonyme au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle à ses nouveaux modes de gouvernance d'aujourd'hui, celle-ci est encore définie par un objet social. L'entreprise, qui n'a pas de définition juridique par opposition à la société (article 1833 du Code Civil : « Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés »). Cet article devrait connaître une modification afin

---

d'y intégrer la notion « d'enjeux sociaux et environnementaux »). Le concept d'entreprise a connu différentes phases dans l'évolution des rapports entre ses dirigeants et ses actionnaires. De l'entreprise patriarcale des années 1850 à 1920 à celle des managers (1920 -1960) au retour des actionnaires par réaction à l'emprise précédente d'une technostructure dominante. C'est ainsi que le statut de l'entreprise a été longtemps réduit à la maximisation des profits dans les seuls intérêts des actionnaires (Milton Friedman, Prix Nobel d'économie : « *La seule responsabilité de la firme est de faire du profit...* ») et ce sans aucune considération pour l'environnement et les autres parties prenantes. L'introduction de cette notion de parties prenantes a été capitale pour saisir les enjeux réels des démarches RSE puis ESG. Car il s'agissait bien de mener une réflexion stratégique en plaçant l'entreprise dans la perspective globale de son écosystème, en intégrant les salariés, le management, les partenaires sociaux, les actionnaires, les investisseurs, les fournisseurs, les clients et consommateurs, les collectivités locales... La responsabilité sociale des entreprises (RSE) a bien tenté de mettre l'entreprise devant ses responsabilités sociétales mais sans parvenir à remettre en cause le poids de l'actionnariat.

*La mission confiée par le gouvernement à Jean-Dominique Senard et à Nicole Notat s'inscrivait dans une logique de diffusion de la responsabilité sociétale à tous les échelons de l'entreprise (rapport restitué début 2018). Voilà une tendance déjà bien ancrée en droit français avec la lutte anticorruption, le devoir de vigilance et le reporting extra-financier qui déboucheront vers une modification du Code civil, même si le chantier est toujours considéré comme révolutionnaire en raison de sa portée symbolique. D'autant qu'au cœur du débat depuis plusieurs années se situe la raison d'être de la firme. Pour tenter de refonder le droit et une nouvelle conception de la gouvernance d'entreprise, nous proposons ici quelques idées originales et récentes présentées dans le cadre de recherches académiques conduites par Mines Paris Tech. visant à réhabiliter une vision de long terme ainsi que des ambitions sociales et environnementales dans une nouvelle gouvernance de la firme. Fondée sur des décennies de constats où la gouvernance des entreprises, et les banques n'y échappent pas, a conduit à restreindre l'horizon du management au « courttermisme » et à focaliser les critères de gestion sur le haut de bilan et la valorisation des firmes pour l'actionnaire. Pendant plus d'un demi-siècle, cette orientation vers la maximisation des profits dans l'intérêt des seuls actionnaires a entravé la recherche de nouvelles voies de cohésion organisationnelle et sociale. En marge de toute polémique, l'entreprise est contributeur au bien commun par la fourniture de produits et services utiles à la société, par la création de l'emploi ou du progrès, même, si parfois, comme partout, quelques déviances ou dévoiements ont pu être relevés et entacher la notoriété de la firme. Quel que soit le degré de responsabilité, d'arbitrage et d'implication assumé par l'entreprise et ses dirigeants face aux enjeux humains, le recours aux critères extra-financiers abordés dans cette présentation ne nuit pas à sa performance économique, en dépit des coûts supplémentaires générés. Certes le débat ici est l'objet social de l'entreprise, mais il est surtout de savoir où légiférer (soft-law ; hard-law ; code de commerce ; code civil...). Entre principe et conscience où faut-il fixer les nouvelles règles ? L'entreprise, subitement, devrait-elle porter toutes les vertus de la société ? Dans un point de vue intitulé « Entreprise et bien commun, n'allons pas trop loin », Robert Leblanc, Président d'Aon France et président du comité d'éthique du Medef, déclarait dans les Échos daté du 12 février 2018 : « Le bien commun est indivisible, nul acteur n'a à s'approprier des enjeux dont il se fait le représentant ». Préalablement à ce propos et dans le même article, il n'hésitait pas à dénoncer le vocable de « parties prenantes », largement usité dans ce débat, considérant que sa référence est « gênante par son côté pluriel et catégoriel ». Les concepts orientés vers « la société de personnes » avec autonomie que nous allons proposer sous différentes déclinaisons ne sont pas totalement nouveaux, mais entre enthousiasme et polémique comment se présentent-ils et introduisent-ils une réelle rupture dans la gouvernance ? Seront successivement cités les concepts suivants : « l'entreprise libérée », « la société à objet social étendu » et le regain d'intérêt pour le mutualisme.*

• *Le concept « d'entreprise libérée » désigne des organisations qui fonctionnent selon une transformation radicale des rapports hiérarchiques et des pratiques de gestion.*

---

● **Autre préconisation, la « société à objet social étendu » (SOSE)<sup>43</sup> consiste à permettre à toute entreprise d'assigner à son activité des objectifs sociaux ou environnementaux.**

● Pour la sphère financière mutualiste (banques, assurances et mutuelles santé), la question est désormais de savoir si elle saura préserver son « ADN » consistant à apporter grâce à une communauté de personnes une réponse collective à un besoin individuel dans un contexte de mutations technologiques...

La finance responsable, comme toutes les spécialités tournées vers le durable et le futur, contribue à remettre en question le modèle dominant. Ce mouvement amorcé ne pourra se confirmer que si organisations internationales et gouvernements donnent les bons signaux. Ils doivent être les premiers à porter plus fort ce discours. Alors seulement, cette finance responsable pourra trouver ses lettres de noblesse dans les établissements financiers classiques qui eux, ont souvent besoin de redorer leur image.

**Conclusion : À la recherche de la confiance... C'est à la mode !**

La perte de confiance du citoyen dans le politique pour se confier à la technocratie tient au fait qu'il semble désormais plus démocratique d'empêcher de faire que de faire. L'intelligence humaine est arrivée à un nouveau rendez-vous de son histoire. La réversibilité de cette tendance est encore possible à condition de poursuivre les explications et surtout d'agir. Merci à M. Trump : on n'a jamais autant parlé d'éthique et de développement durable que depuis le retrait des États-Unis aux accords de Paris ! Est-ce suffisant ?

Les crises financières ne semblent pas avoir encore éliminé de manière significative les mauvaises pratiques. Chacun développe son approche avec ses moyens et ses convictions, car il n'y a pas de standard en matière de placement « durable ». Dans ce contexte, avec davantage de transparence, les banques sont encouragées à revoir leur stratégie à l'aune des impacts positifs qu'elles peuvent générer tant pour leurs clients, leurs collaborateurs que pour leurs partenaires, tout en préservant le climat. L'augmentation des exigences, dans l'alignement des principes de gestion des banques sur les critères de durabilité de la gestion, pourrait aussi venir des clients et des régulateurs. Devant l'hétérogénéité des informations fournies par les banques, en partie en raison de l'absence d'obligations réelles, de référentiel commun de la responsabilité et de contrôle strict, la finance responsable risque de rester davantage un outil de communication. Il nous semble donc important que les autorités de supervision bancaire aillent au-delà de la stabilité financière et valorisent la finance responsable au même titre que les exigences prudentielles.

Paris le 17 février 2019

---

<sup>43</sup> De quelques réflexions adossées à l'ouvrage : *La « Société à Objet Social Étendu » : Un nouveau statut pour l'entreprise*, sous la direction de Blanche Segrestin, Kevin Levillain, Stéphane Vernac et Armand Hatchuel, Mines Paris Tech, collection économie et gestion, Presses des Mines, 2015.

---

## **L'Erreur de Faust, Essai sur la Société du Vieillissement** **Jean-Hervé LORENZI, François-Xavier ALBOUY, Alain VILLEMEUR**

Ce livre introduit un concept totalement nouveau, celui de la Société du Vieillissement. C'est un concept de rupture : un quart à un tiers de la population va passer près du tiers de sa vie en retraite ; ce qui va changer brutalement les trajectoires économiques, les horizons d'investissement, les équilibres sociaux et politiques. Cette population nombreuse, éduquée qui possède l'essentiel des patrimoines ne va pas rester à ne rien faire et va peser de tout son poids sur la gouvernance de nos sociétés.

La Société du Vieillissement, une première dans l'histoire de l'humanité :

Une Société du Vieillissement, ce n'est jamais arrivé dans l'histoire de l'humanité. Ces générations qui ne veulent pas vieillir vont vouloir garder le pouvoir et leurs atouts sont convaincants : elles possèdent l'essentiel des patrimoines, elles bénéficient de la connaissance et de l'expérience, elles ont du temps.

Elle va entrer en conflit, un conflit social violent entre les possédants et les autres. Cette Société du Vieillissement peut tourner au cauchemar et peut même tuer la société en fermant la porte aux plus jeunes et en s'arc-boutant pour éviter toute évolution. Si rien n'est fait, les seniors vont prendre le pouvoir et renforcer la stagnation séculaire. En posant ce concept, le livre avance aussi des solutions radicales pour organiser des contre-pouvoirs et parvenir à une Société du Vieillissement harmonieuse.

**Mais dans une population stationnaire, si un tiers de la population la plus riche et la plus éduquée passe un tiers de sa vie à ne rien faire et à vivre de ses rentes, alors nécessairement les jeunes sont exclus et condamnés à nourrir les rentiers...**

Eviter l'Erreur de Faust en réalisant l'harmonie entre les générations :

L'ensemble des sciences sociales enseigne qu'une harmonie est possible. Cette harmonie est possible pour peu que nous ne reproduisons pas l'erreur de Faust, l'erreur de vouloir rester jeune tout seul, en secret, par un pacte et qui finira par consommer toute la jeunesse autour de lui à commencer par celle de Marguerite. La Société du Vieillissement est une proposition pour plus d'harmonie.

Une Société du Vieillissement harmonieuse est une société dans laquelle se réalise l'harmonie entre les générations, où les conditions de vie pour les seniors sont jugées satisfaisantes, où se généralise une activité socialisée pour chacune et chacun, contraignante et altruiste, où est reconnu comme valeur première le souci de soi, c'est-à-dire la permanence de l'acquisition de connaissances, le développement des activités réflexives physiques, intellectuelles et spirituelles et la priorité donnée à la recherche de la longévité en bonne santé. Tout ceci s'inspire, bien évidemment, des multiples travaux de l'économie du bien-être et des enseignements de la philosophie classique sur le souci de soi.

LE SOUCI DE SOI PEUT RETARDER JUSQU'À CINQ ANS L'ÂGE D'ENTRÉE DANS LA DÉPENDANCE OU MÊME PROLONGER DE QUELQUES ANNÉES L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

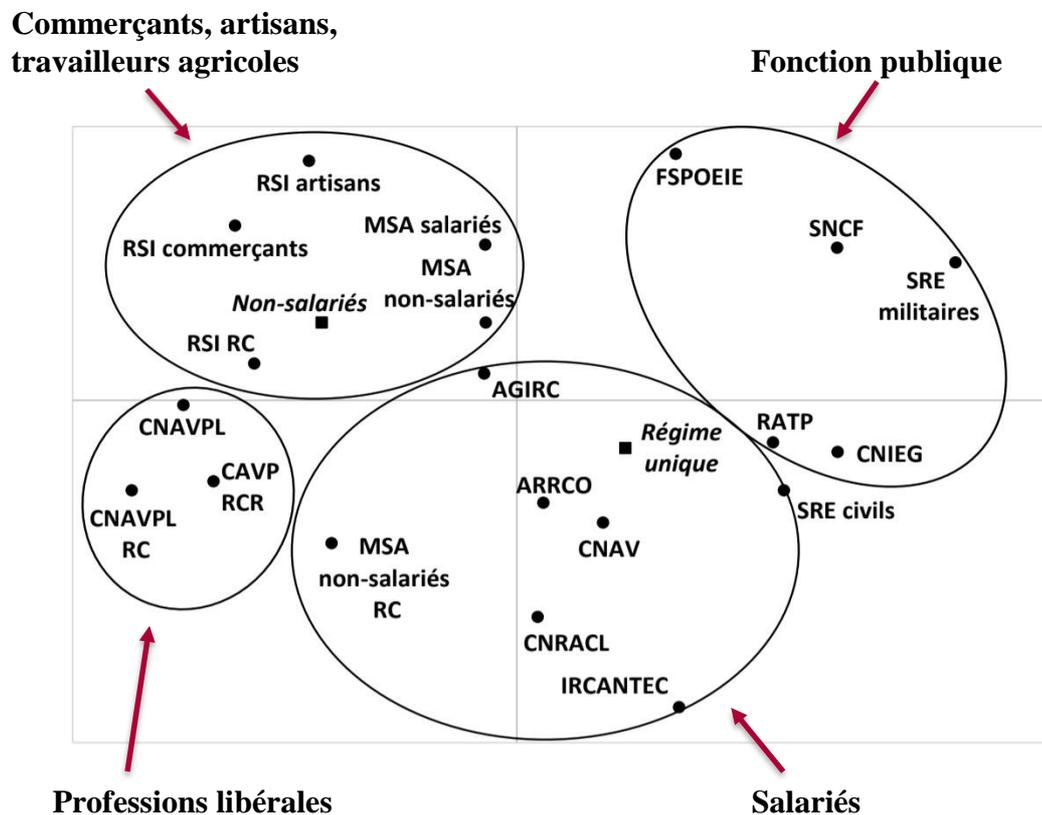
La Société du Vieillissement est fragile, d'un côté elle peut être épanouissante et harmonieuse, de l'autre, si elle réduit fortement la place faite aux jeunes, les taux de fécondité chutent et toute la société plonge dans une angoisse de mort.

Au-delà de la réforme des retraites, une politique globale :

Le vieillissement est un phénomène global, et ne pourra jamais être abordé en traitant les problèmes de retraite, concentration des patrimoines, santé et dépendance séparément, par des systèmes différents. Par exemple, parler de la retraite n'a pas de sens, il y a des trajectoires très différentes et plus d'inégalités dans les revenus et les patrimoines entre les retraités qu'entre les actifs.

En essayant de comprendre à partir de 20 critères comment **rapprocher** les régimes de retraite, nous pensons que la difficulté est considérable et qu'il faut du temps et de l'argent ; il faut au minimum 15 ans pour aligner toutes les retraites sur un régime universel qui serait en gros celui des salariés du privé. Pour un régime universel (et non pas unique), il faut aussi tenir compte de la pénibilité du travail et aussi raisonner en termes d'inégalités d'espérance de vie.

Le casse-tête des quatre grandes familles de retraite



---

Autre grille de lecture, la Société du Vieillissement ne tient pas si elle n'est pas marquée par plus d'aides, d'entraides et de bénévoles. Passer un tiers de sa vie à ne rien faire est absurde et suicidaire. Toutes les études montrent que le bénévolat, l'activité socialisée ont des effets très marqués en termes de santé et de retard dans la perte d'autonomie. Le problème est que souvent les engagements associatifs sont le fait des CSP+. Pourtant, les CSP plus modestes qui ont une vie associative en retirent encore plus de bénéfices de santé et de bien-être. Nous proposons donc d'organiser les choses pour que les retraités soient systématiquement engagés dans des associations. Les besoins sont considérables (éducation, santé, environnement, développement...) et les bénéfices sont autant pour l'individu que pour la société. Il faut l'organiser par des formations adaptées.

Ce que nous proposons, c'est non pas une société de retraités, mais une société d'activités continues permettant l'émergence de la prospérité et du bien-être à toutes les étapes de la vie. Cette activité n'est pas qu'altruiste, elle passe par un souci de soi qui résume le besoin avec l'âge tout à la fois d'une hygiène de vie, de développer des activités réflexives (méditations...) et surtout, surtout de continuer à acquérir des connaissances.

Cinq propositions pour une Société du Vieillissement harmonieuse :

Favoriser la convergence des régimes de retraite. Régime de retraite épargne collective obligatoire entre 2 à 3% de tous les revenus. Maintenir un pouvoir d'achat évolutif des retraites.

Favoriser les activités socialisées des seniors et développer une société d'activités avec par exemple, trois mois de formation gratuite à l'université pour les retraités (formation au travail associatif et à l'économie sociale) et/ou des avantages (points retraite ou fiscalité) pour les retraités bénévoles.

Favoriser la prévention des maladies chroniques et améliorer les conditions de travail et développer la culture du « souci de soi »

Développer une société d'aide, en augmentant les moyens en faveur de la perte d'autonomie avec une assurance dépendance obligatoire et un effort majeur dans l'investissement pour développer un statut des aidants et des lieux d'accueil de proximité.

Favoriser la possibilité pour les ménages de vendre leur biens immobiliers tout en en conservant l'usage à vie pour détendre leurs contraintes financières et leur permettre d'aider leurs enfants ou petits-enfants à se loger ou créer des entreprises.

---

## COLLOQUE DU GROUPE CROISSANCE, RUPTURES, INNOVATION (CRI)

14 février 2019

« Un monde sans cash »

**Discours de clôture du Colloque « un Monde sans cash »**

**Emmanuelle ASSOUAN, Adjointe au Directeur Général de la Stabilité financière et des Opérations**

Mesdames, messieurs,

C'est avec grand plaisir que je viens apporter à l'invitation de Jean-Pierre MAUREAU l'éclairage de la Banque de France sur un « monde sans cash ».

La Banque de France a deux missions essentielles qui ont trait aux paiements.

Nous sommes responsables de l'émission et de la bonne circulation de la monnaie fiduciaire.

Dans le même temps, la Banque de France est responsable de la surveillance des moyens de paiement scripturaux.

Cette double mission nous assigne un devoir de neutralité entre moyens de paiement –fiduciaires et scripturaux. Les utilisateurs doivent être en mesure d'exercer un libre choix sur les moyens de paiement de leur préférence, en ayant la garantie que ces moyens de paiement sont sûrs et opérationnels. Cela implique pour la Banque de France deux priorités opérationnelles :

S'assurer de la sécurité des moyens de paiement, mission d'autant plus essentielle, face à de nouvelles menaces comme la cybercriminalité ;

S'assurer du bon fonctionnement des infrastructures de paiement pour permettre d'assurer un service continu aux acteurs économiques.

### **Précisions et mises en garde contre les idées préconçues sur le cash**

Ceci étant dit, je voudrais commencer par revenir sur l'idée selon laquelle le cash serait en voie de disparition, que nous allons vers un monde sans cash à courte échéance.

Les espèces continuent actuellement de dominer les usages transactionnels en proximité. L'enquête – dite SUCH- publiée fin 2017 et réalisée par l'Eurosystème auprès de 65.000 personnes en Europe a permis de confirmer que le fiduciaire est toujours le principal instrument de paiement en nombre de transactions en Europe et y compris en France –même si cela est moins prononcé que dans le reste de la zone euro (79 % des transactions en zone euro et 68 % en France – en valeur respectivement 54 % et 28 %).

Cela s'explique par les usages, mais aussi parce que les espèces présentent un certain nombre d'avantages :

le cours légal qui permet d'éteindre immédiatement toute dette,

une créance directe et accessible au public sur la banque centrale,

la discipline financière et budgétaire qu'il facilite du fait de son caractère tangible, adapté aux populations fragiles.

Il s'agit d'un moyen de paiement sûr avec un taux, en baisse, de seulement 0,0025 % de billets contrefaits grâce à des dispositifs de sécurité de pointe.

Sa robustesse : en cas de crise grave de type technologique (rupture des réseaux électriques par exemple), le cash est le seul moyen de paiement robuste de dernier ressort.

Enfin, c'est le moyen de paiement le plus respectueux de la vie privée puisqu'il préserve l'intégrité des données personnelles de toute exploitation à des fins commerciales ou malveillantes.

---

Les nouvelles habitudes de consommation (le commerce en ligne) et de transactions (initiation par mobile) amorcent néanmoins de nouvelles dynamiques qui se font au détriment de l'usage des espèces et favorisent la diffusion de nouveaux moyens de paiements. On constate en effet une diminution des volumes de billets qui remontent du public vers les professionnels du traitement des espèces (au niveau des établissements de crédit, des transporteurs de fonds, de la Banque de France). Ces volumes ont baissé de 10 % entre 2012 et 2017 et les projections laissent anticiper une accentuation de la tendance. Cela n'empêche qu'en 2018, le nombre de billets en circulation a augmenté de 5,6 %, un chiffre proche de celui des années précédentes depuis la création de l'euro, demande alimentée par des besoins non transactionnels. On note également que les paiements par carte progressent nettement plus vite que la consommation des ménages (respectivement 67 % de hausse au cours des 10 dernières années à comparer à 17%), et ce au détriment des autres moyens de paiement.

### **La stratégie des moyens de paiement répond et accompagne les nouvelles technologies, elle vise à maintenir le libre choix des utilisateurs**

En 2015, une stratégie nationale des paiements scripturaux prenant acte de cette dynamique a assigné comme priorité le développement des instruments les plus sécurisés et les plus innovants ; cela est notamment passé par l'appui apporté au développement du paiement sans contact ou la réduction des frais de transaction par carte bancaire pour les commerçants pour les petits montants. Une nouvelle stratégie a été préparée l'an dernier par le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) pour les années 2019-2024, qui vise notamment à poursuivre les efforts entrepris depuis 2015 et à accélérer le déploiement européen des innovations.

Il s'agit d'abord de continuer à développer l'usage de la carte de paiement en favorisant l'acceptation par les commerçants du paiement sans contact et des paiements par carte à partir de 1€. Cela implique de progresser sur les équipements de terminaux de paiement (meilleure acceptation des cartes soumises à autorisation systématique ou progression du taux d'équipement de certaines professions - comme dans le secteur du transport de personnes ou dans le secteur médical).

Les efforts doivent également porter sur le déploiement du virement instantané. Il s'agit de l'assurance d'un versement des fonds et de leur disponibilité dans les 10 secondes, dans tous les cas de figure, y compris dans une sphère interbancaire. Les cas d'usage sont nombreux que ce soit entre entreprises, entre commerçants et clients, ou de personne à personne. Après le lancement de la plateforme TIPS en novembre 2018, une majorité d'établissements bancaires français accepte les virements instantanés en réception et devrait bientôt proposer une offre en émission. Ce type d'instrument de paiement pourra se développer au fur et à mesure que des offres tarifaires compétitives seront proposées.

Les nouvelles technologies doivent également permettre de renforcer encore la sécurité des moyens de paiement scripturaux pour les rapprocher du niveau de sécurité de la monnaie fiduciaire. La directive sur les services de paiement révisée – dite DSP2 – rend obligatoire la mise en œuvre d'une authentification forte du payeur pour les paiements électroniques. Parmi les 3 facteurs à disposition dans le cadre de l'authentification forte (connaissance, possession, inhérence), la biométrie devrait jouer un rôle de plus en plus essentiel, au même titre que l'intelligence artificielle et le *big data*. Or l'utilisation de données biométriques constitue un défi, autant en termes de sécurité que de vie privée, qui nécessite des travaux complémentaires, notamment en termes juridiques.

La sécurité est également une condition *sine qua non* pour développer de nouveaux services, au-delà des instruments. La DSP2 a consacré le développement des API pour permettre aux prestataires de paiement tiers d'accéder aux données des comptes de paiement des clients tenus par les établissements bancaires. Au-delà de l'« open banking », l'« open payment » a vocation à capitaliser sur les avancées de la sphère du paiement et notamment d'identifier et d'authentifier les clients grâce à leurs

---

instruments de paiement en lieu et place d'autres supports utilisés actuellement. L'exemple le plus connu est l'utilisation des cartes de paiement pour accéder aux réseaux de transports en commun.

Enfin, je voudrais souligner un fil conducteur dont nous n'avons pas vocation à nous départir : le développement de solutions électroniques ne doit pas se faire en excluant une partie de la population que ces personnes soient âgées, en situation de handicap, ou dans l'incapacité financière d'accéder aux services de paiement.

### **Le développement de ces technologies pose des questions en matière d'indépendance européenne**

La montée en puissance des paiements électroniques, c'est la multiplication des canaux d'initiation (cf paiement mobile), la dilution de l'acte de paiement (cf paiement one click) et la disponibilité permanente du service de paiement. Mais c'est également le défi de l'indépendance stratégique des acteurs. L'élargissement du marché des paiements à la concurrence des big techs, aux enseignes de grande distribution, avec pour corollaire l'internationalisation du marché, soulève en effet des problématiques en matière de souveraineté et d'indépendance.

Ce n'est pas un fait nouveau : le marché européen des paiements par carte est par exemple marqué par une prépondérance d'acteurs établis en dehors du territoire de l'Union européenne : si plusieurs systèmes de paiement par carte nationaux coexistent en Europe, avec une couverture partielle toutefois, ces systèmes ne possèdent pas de passerelles techniques entre eux. En conséquence, les opérations transfrontalières se font nécessairement via les systèmes internationaux de carte.

Mais il serait dommageable que ce phénomène s'amplifie, que l'Europe des paiements perde de sa substance, quand justement le projet SEPA a permis d'harmoniser l'usage des virements et des prélèvements en euro au sein de l'Union et donc d'approfondir l'Europe des paiements. Or de plus en plus de données essentielles au fonctionnement d'un paiement électronique, tels que les tokens servant à la sécurisation des transactions, peuvent être gérées en dehors du territoire de l'Union. L'initiation même des paiements en Europe dépend alors de décision prise hors du champ de compétence européen, rendant de facto les acteurs de la chaîne dépendants de processus qui leur échappent et la réglementation européenne inopérante.

À cet égard, il est important de défendre une ambition européenne pour un approfondissement du marché unique des paiements, au-delà de l'euro fiduciaire et du SEPA ; cette ambition doit notamment passer par une meilleure coopération dans des secteurs qui demeurent actuellement très fragmentés, que ce soit pour la carte de paiement ou pour les solutions de paiement multi-instruments.

C'est à cette condition que les paiements électroniques pourront devenir une alternative réellement européenne au cash.

Je vous remercie de votre attention.



---

\* \* \*

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter notre site Internet :**  
**[www.professionsfinancieres.com](http://www.professionsfinancieres.com)**

Ou contactez-nous au Centre des Professions Financières :  
Centre des Professions Financières  
6 avenue Mac Mahon, 75017 Paris

Contact :  
**[contact@professionsfinancieres.com](mailto:contact@professionsfinancieres.com)**  
Téléphone : + 33 (0)1 44 94 02 55

\* \* \*